

*L'apéritif incomparable*

**DAMIANI**

**CAP CORSE 18°**

*Rouge ou Blanc*

CASE A LOUER

---

## Horaires de la Compagnie des Chemins de fer

---

### I. — AU DÉPART DE BASTIA

*Train n° 9.* — Départ 7 h. 45; Arrivée à Portu-Vecchiu, 11 h. 22.

*Train n° 3.* — Départ 7 h. 55; Arrivée à Ajaccio, 14 h. 20.

*Train n° 21.* — Départ 13 h. 00; Arrivée à Ajaccio, 18 h. 31.

*Train n° 11.* — Départ 15 h. 10; Arrivée à Portu-Vecchiu, 20 h. 17.

*Train n° 7.* — Départ 16 h. 30; Arrivée à Corte, 19 h. 31.

### II. — AU DÉPART D'AJACCIO

*Train n° 4.* — Départ 7 h. 40; Arrivée à Bastia, 14 h. 22.

*Train n° 22.* — Départ 12 h. 55; Arrivée à Bastia, 18 h. 30.

*Train n° 8.* — Dép. 15 h. 50; Arr. à Corte, 19 h. 50.

### III. — AU DÉPART DE CORTE

*Train n° 1.* — Départ 6 h. 27; Arrivée à Ajaccio, 10 h.

*Train n° 2.* — Départ 6 h. 05; Arrivée à Bastia, 8 h. 58.

### IV. — AU DÉPART DE PORTU-VECCHIU

*Train n° 10.* — Départ à Ghiso; à Bastia, 8 h. 58.

*Train n° 12.* — Départ 13 h.; Arrivée à Bastia, 18 h.

*Train n° 20.* — Départ 7 h. 05; Arrivée à Bastia 11 h. 45.

### V. — AU DÉPART DE PONTE-LECCIA

*Train n° 13.* — Départ 10 h. 20; Arrivée à Calvi, 13 h. 04.

*Train n° 15.* — Départ 14 h. 48; Arrivée à Calvi, 17 h. 33. (N'a pas lieu le dimanche).

*Train n° 15 bis.* — Départ 18 h. 30; Arrivée à Calvi, 21 h. 15. (N'a lieu que le dimanche).

*Par autorail,* départs de Bastia à 7 h. 30 et à 15 h. 05; arrivées à Ajaccio à 11 h. 25 (tous les jours) et à 18 h. 56 le samedi.

Départs d'Ajaccio à 7 h. 10 et à 15 h. 25; Arrivées à Bastia à 11 h. tous les jours; à 19 h. 15 le dimanche.

### VI. — AU DÉPART DE CALVI

*Train n° 14.* — Départ 6 h. 35; Arrivée à Ponte-Leccia, 9 h. 25. (Correspondance avec le 56).

*Train n° 16.* — Départ 14 h. 10; Arrivée à Ponte-Leccia 17 heures. (Correspondance avec les 22 et 7).

# REVUE DE LA CORSE

ANCIENNE ET MODERNE

## L'occupation grecque de la Corse avant l'ère chrétienne

### Etendue et traces de son occupation

Il est difficile de savoir à quel moment et dans quelle mesure la thalassocratie grecque s'étendit au bassin occidental de la Méditerranée. On peut seulement supposer que de très bonne heure des commerçants ou de simples navigateurs s'avancèrent jusqu'aux côtes de la Gaule et de l'Espagne, dont ils connurent peut-être la richesse et la fertilité. C'est sans doute dans ces conditions que, pour obéir à la Pythie, qui ordonnait, leur semblait-il, d'établir une colonie dans l'île de Cynros, les colons grecs fondèrent la ville d'Alalia (1), qui devait être alors au bord de la mer, puisque les Phocéens y débarquèrent vingt ans plus tard, et qu'un exhaussement du rivage a fait aujourd'hui reculer au milieu des terres. Antiochus (2) raconte, en effet, que lorsque Phocée fut prise par Harpage, les habitants valides portèrent sur leurs vaisseaux tous leurs objets domestiques et se dirigèrent vers l'Ouest. Comme ils voguaient ainsi vers l'Italie, certains d'entre eux ne purent se résigner à quitter l'Asie mineure et revinrent à Phocée malgré les engagements solennels qu'ils avaient pris. Les autres, poursuivant leur route, longèrent successivement les côtes de Grèce et d'Italie, trouvèrent toutes ces terres occupées, et par-

(1) Hérodote, I, 165 sq. ; édit. Didot, 1853.

(2) Antiochus, cité par Strabon, VI, 11, id.

vinrent enfin en vue de la terre hospitalière, qu'ils saluèrent d'un long cri de joie, Alalia ou Alaliè : ils donnèrent ainsi un nom, symbole de joie et de surprise, à la bourgade qui, jusqu'ici, ne pouvait pas faire figure de cité, vu le nombre restreint de ses habitants.

Grâce à cet apport nouveau, Alalia devient de plus en plus prospère, ses habitants élèvent des temples et s'enrichissent par le commerce. Mais bientôt ils s'enhardissent ; au trafic régulier succèdent le pillage des populations voisines et la piraterie ; ils arrêtent en mer les navires étrusques ou carthaginois, si bien que les deux puissances maritimes d'Afrique et d'Italie, qui voyaient sans doute avec inquiétude croître cette rivale nouvelle, voulurent étouffer le danger dans l'œuf, et s'unirent pour le faire disparaître. Les Tyrrhéniens et les Carthaginois mirent chacun en ligne soixante, c'est-à-dire au total cent-vingt navires, tandis que les Phocéens n'en pouvaient équiper que la moitié. A partir de ce moment la tradition s'obscurcit. Le combat, raconte Hérodote, se déroula dans la mer dite de Sardaigne, probablement en face d'Alalia. Les Phocéens obtinrent la victoire, mais ils avaient perdu quarante navires, et les vingt autres se trouvaient hors d'usage. Ils revinrent alors à Alalia, embarquèrent une nouvelle fois tout ce qu'ils purent, et, quittant la Corse, se dirigèrent vers Rhegium, pendant que Thyrrhéniens et Carthaginois massacraient à coups de pierres leurs prisonniers.

\*  
\*\*

Telle est la première apparition des Corses dans l'histoire. Le récit d'Hérodote n'est certainement pas exact en tous points, mais nous pouvons néanmoins en accepter les grandes lignes, car l'historien n'a composé son œuvre qu'un siècle environ après ces événements, et s'est informé sur place auprès des descendants des Phocéens émigrés en Italie.

Nous savons d'autre part que Cyrus donna l'ordre à son lieutenant de soumettre les villes grecques d'Asie Mineure en 545 (3); on peut donc dater l'arrivée des Grecs de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle, vers 560, puis l'émigration du peuple, de 540 environ; enfin, après avoir vécu cinq ans en paix avec les populations voisines, ils commencent à inquiéter les Tyrrhéniens et les Carthaginois, qui leur livrent bataille sans doute vers 533.32. L'issue du combat fut assez indécise, et la victoire se limita sans doute pour les Grecs à la possession du terrain. Il est naturel que les petits-fils de ces combattants n'aient pas voulu avouer la défaite de leurs pères; mais que penser d'une victoire après laquelle le parti vainqueur est contraint de céder son territoire à l'ennemi? Bien qu'Hérodote n'en dise pas mot, il est aisé de conjecturer que les habitants d'Alalia ont profité de ce que leurs adversaires allaient reconstituer leurs forces, pour évacuer l'île, dont ils ne se sentaient plus capables de garder la possession. Si nous cherchons une autre raison à cette fuite, nous aboutirons à la même incertitude que Sénèque (4); climat excessif, côte inhospitalière, puissance trop grande de l'Italie, le philosophe ne concluait pas; pour nous, il nous est impossible d'opter pour l'une des deux premières causes, connaissant la richesse terrestre et maritime de l'île; quant à la puissance italienne elle n'était pas encore de taille à inspirer une crainte quelconque. Les Phocéens cédèrent donc devant une coalition tusco-phénicienne, et c'est peut-être à leur exil en Italie que fait allusion Servius (5).

A partir de cette date, les colons d'Alalia cessent de figurer dans l'histoire, ils se fondent dans les populations

---

(3) Glotz : *Histoire Grecque*, t. II, p. 8, sq.

(4) Sénèque : *Consolatio ad Helviam*, cap. VI, édit. Lemaire 1829.

(5) Servius : *Ad Aeneidem*, X, 172.

italiennes, pendant qu'une puissance nouvelle grandissait non loin de là, la puissance de Marseille. La date de la fondation de Marseille est incertaine, tout au plus peut-on la situer au VI<sup>e</sup> siècle avant J. C. Certains historiens ont cru pouvoir s'appuyer sur un passage de Sénèque (6), pour considérer la colonisation de la Corse comme antérieure à celle de Marseille; mais, outre que ce philosophe ne peut pas être suivi aveuglément lorsqu'il relate des faits qu'il n'a pas directement constatés, il nous semble difficile d'admettre que les colons d'Alalia, livrés à leurs seules ressources, aient pu mettre en ligne soixante vaisseaux; nous admettrions donc volontiers que la côte corse a reçu de l'aide, non d'Asie Mineure, où la cité mère était incapable de la secourir, mais de Marseille, que des colons phocéens avaient antérieurement fondée. Puis à la suite du combat naval de 532, les Grecs d'Alalia auraient en partie émigré à Marseille, pour laquelle ils auraient été un renfort précieux dans sa tentative d'expansion. C'est en effet à partir de ce moment que la puissance massaliote commence à croître, et cette expansion serait étrange, si l'on ne supposait pas que d'autres Phocéens ont joint leurs efforts à ceux des habitants de Marseille dans la poursuite d'un but commun.

\*\*

Si nous nous en tenons aux faits étudiés précédemment, nous sommes conduits à cette conclusion que les Grecs ne sont pas demeurés en Corse plus d'un quart de siècle. Or les importants vestiges laissés par la colonisation grecque ne semblent pas s'accorder avec sa faible durée.

En effet, Sénèque constatait déjà la présence, dans le langage courant, de mots grecs dont n'étaient pas parve-

---

(6) Sénèque. — *C. ad H. VIII*, édit. Lemaire, 1829.

nus à se débarrasser les indigènes. De nos jours encore des mots comme *catalettu* ou *tuppèzu*, pour ne citer que les plus caractéristiques, sont fort usités. Le *catalettu* (en grec *catalègo*), est la planche sur laquelle on étend le cadavre, suivant une coutume imitée des Grecs, pour le porter jusqu'à la fosse commune. Quant au *tuppèzu*, c'est la partie postérieure de la nuque (*tò épisthen* ou *tóupisthen*). Parmi les noms des lieux, les souvenirs grecs sont plus nombreux encore ; dans la partie ouest de l'île se trouve une région dite *Filosorma*, devenue un désert à une époque rapprochée, et dont l'origine grecque ne fait aucun doute, c'est *philos órmos*, le bon mouillage ; à l'ouest toujours, on rencontre le *Monte Cacalovo*, au-dessus d'Ajaccio, *cacòs lôphos*, la mauvaise colline, et le désert des Agriates, dont l'éthymologie *âgrios ou agriotès* rend bien le caractère sauvage qui aujourd'hui encore en fait une région difficile à traverser ; la Balagne doit son nom au grec par suite des chênes (*bálanos*), qui y croissaient en abondance.

Une conclusion se dégage aussitôt de ces quelques exemples : c'est qu'ils sont tous empruntés à la partie occidentale de l'île, alors que l'occupation grecque n'est signalée que sur la côte orientale. C'est à l'ouest en effet que l'influence latine s'est fait le moins profondément sentir, et cette région est celle qui, par suite, a le mieux conservé l'empreinte des peuples antérieurs aux Romains. Mais si nous pouvions enlever aux noms de la côte orientale la couleur romaine que lui ont imposée les envahisseurs latins, nous verrions sans doute les traces d'une occupation grecque dont nous ne pouvons plus aujourd'hui que deviner l'extension. Les quatre bourgades (*polismata*) auxquelles fait allusion Strabon (7), Blesinon, Charax, Eniconiai et Ouapanes, portent toutes un nom

---

(7) Strabon, V. 2, 7... édit. Didot 1853.

évidemment grec : le terme de Charax est même demeuré intact dans Caracciu, village en ruines situé au sud de l'île ; c'est le camp retranché dans lequel les Grecs plaçaient peut-être des hommes pour maintenir l'ordre ; Blesinon est difficile à identifier ; le nom présente quelque analogie avec le hameau de Lavasina, sur la côte est du Cap corse ; peut-être faudrait-il adjoindre au nom la syllabe antérieure *pou*, dont les traducteurs font en général un enclitique, ce qui donnerait *Poublesinon* ou *Pulesiton*, la porte des vivres, du blé ; c'est là une hypothèse aventureuse sur laquelle il ne convient pas de s'arrêter. Quant aux deux derniers noms, Eniconiai (Egcomion?) et Ouapanes, rien n'a permis jusqu'ici de les identifier ; se trouvant sans doute dans la partie orientale, la plus soumise aux Romains, le nom en a été considérablement déformé.

Les fouilles, si elles n'ont pas jusqu'ici donné les résultats que l'on espérait, ont du moins confirmé cette extension de l'occupation grecque. Nous ne pouvons attacher aucun crédit à l'opinion de ceux qui donnent une origine grecque à la chapelle dressée au milieu de l'étang de Diane. Cet édifice a peut-être été construit sur l'emplacement d'un ancien temple grec, mais le monument existant est fait de matériaux romains. Par contre des monnaies ont été découvertes en plusieurs points, et jusqu'à Bonifacio (peut-être Pallas), et l'on a trouvé dans les ruines des monuments d'Aleria un certain nombre de statuettes grecques, qui avaient servi à la confection des murs, ceux du cirque en particulier, et qui prouvent l'importance qu'a dû avoir cette cité.

\*\*

Toutes ces indications marquent assez l'erreur des historiens, qui n'accordent aux Grecs que vingt ans d'occupation de l'île. Il nous faut supposer soit que les Phocéens de Marseille sont restés en relations suivies avec

d'autres Grecs demeurés en Corse, après le départ de 532, soit plutôt que les Grecs ont paru en Corse bien avant la date fixée par Hérodote. Aussi bien peut-on imaginer, en s'appuyant sur le périple d'Ulysse et l'épisode des Lestrygons, que dès cette époque, c'est-à-dire vers les XII<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les Grecs avaient déjà reconnu les côtes de l'île, dans laquelle ils avaient peut-être disposé des garnisons et déposé des colons. L'occupation se serait alors poursuivie durant plusieurs siècles, fortifiée par l'arrivée de nouveaux colons immigrants; ainsi se comprendraient aisément à la fois les textes d'Hérodote et de Sénèque (8), qui place l'arrivée des Grecs avant celle des Ibères; et peut-être parviendrions-nous ainsi à l'estimation réelle de l'importance qu'eut la présence des Grecs en Corse, non dans le centre de l'île, où les populations sauvages n'ont pas été touchées par leur influence, mais sur toutes les côtes, que, meilleurs navigateurs que les Romains, ils ont plus profondément connues.

#### CHARTINIS.



---

(8) Hérodote, op. cit... Sénèque, op. c., cap, VIII.

## Légendes et Folklore en Corse

Tout le folklore révèle l'importance de la femme dans la maison et, à l'origine sans doute, dans la culture de la terre ; ce n'est pas pour surprendre car la Corse a connu un stade familial fondé sur le matriarcat (180) ; celui-ci paraît dû vraisemblablement au groupe racial « alpin » (*h. alpinus*) dont l'extension en Italie date principalement du 2<sup>e</sup> âge du bronze, époque de la construction des terramares (— 16 à 1400) à laquelle on rattache la fondation d'Albe la longue et de la Roma quadrata sous la direction des pontifes, de Vénus et de son fils Enée. Or à Erbalunga, résidence de la comtesse (?) et seigneurie des Gentili, ainsi qu'en Corse, « c'est coutume antique que non seulement les fils, quand ils sont héritiers de la mère, aient coutume de porter à leur bon plaisir les armoiries et insignes de la mère, mais que pareillement il est d'usage que chacun prenne emblèmes et armoiries à la volonté, sans empêchement aucun » (181). Dans le Cap Corse, la femme de Giacomo eut « l'autorité nécessaire pour rendre la justice à ses sujets seulement et, comme on était au mois d'août, pour faire lever les tailles » (182). La culture du sol étant liée à la femme, on saisit le sens de la violence faite aux « deux filles » de la « vieille Mère ». Ortoli, dans un conte plein d'intérêt, raconte comment l'église Sa Lucia di Tallanu fut construite sur un emplacement maudit par l'assassinat d'une femme et d'un enfant (183) ; l'âne joue dans ce récit,

---

(180) Arch. st. 1937, 38, 55.

(181) A. D. C. 123, 15 mai 1589. La Seigneurie de Brando, à laquelle appartenait Erbalunga, fut longtemps soumise à l'obédience de la famille des Gentili (Filippini : I, 79).

(182) B. de C..., 1888, 459.

(183) p. 302.

seulement comme bête de somme, un rôle très important. Quand Matra, « le village sans mur » fut assiégé, « les Corses détruisirent les moulins... attaquèrent et tuèrent ceux des ennemis qui osaient sortir pour cueillir des légumes, des raisins ou d'autres fruits. Les ennemis furent réduits à manger du blé au lieu de pain et se trouvèrent très heureux quand ils eurent de la viande d'âne » (184). C'est, semble-t-il, que les Giovannali s'abstenaient de viande d'âne et d'alimentation carnée pour vivre des fruits de la terre. On racontait d'autre part qu'« après la peste vint la famine... la famine fut si grande qu'on dérobaît les chèvres (*capellas*) et les brebis (*oves*) pour assouvir sa faim; de là des luttes entre les habitants » (185). Ce texte est très curieux car il ne cite que les femelles. En outre on sait que sous le gouvernement d'Arigo della Rocca « les parcs à bestiaux n'étaient pas gardés » parce qu'on laissait le soc à la charrue (186) et aussi qu'on devait garder les veaux attachés entre juin et le 1<sup>er</sup> août (187). C'est, on vient de le voir, parce qu'on volait et tuait les femelles entre ces deux dates; ceci nous explique donc la joie des jeunes veaux quand ils apprennent que la vie leur allait être désormais assurée grâce à Giudice. En outre on voit l'origine de la « forma » ou « loi » en Corse (188); c'est proprement, semble-t-il, le vase qui sert à recueillir le lait pour la fabrication du fromage (*caseus formaticus*); l'idée abstraite de loi, une interdiction primitivement (car les plus anciens codes s'expriment sous forme d'ordres négatifs, de défenses (tu ne feras pas), serait ainsi sortie de l'interdiction portée par le Juge d'utiliser la « forma » (vase en bois) (189). Cette tradition qui représente le souci chez

(184) B. de C. 1884, 273-4 ; 416, 423 ; 1910, 228.

(185) B. de C. 1884, 103-4.

(186) B. de C. 1884, 119-20.

(187) Arch. st. 1937, 41.

(188) Ibid. 41, n° 70.

(189) « *Caseus... buxets formis exprimitur* », Colum., 7, 8.

le chef d'assurer la reproduction du bétail relate le passage du genre de vie des chasseurs qui tuent le bétail au genre de vie des pasteurs fondé sur l'élevage : « laissez (les veaux) têter à satiété et puis trayez » dit Giudice. Le souvenir de ce stade des chasseurs, et d'un début d'utilisation de l'animal seulement pour son lait, est conservé par la tradition : Piobetta, un des héros insulaires (190), était vêtu de « l'habit de chasseur » et comme il allait à la « chasse des cerfs » dont il existe dans l'île une race particulière, il devait se présenter devant Giacomo « masqué en cerf » ; il était « mon cerf au poil brun » des voceri (191) ; au temps de Diodore, la population se nourrissait encore en majorité de « chair et de lait » (192) ; elle ne pratiquait pas encore peut-être l'élevage du bétail et se trouvait par suite à ce stade connu de Virgile seulement par tradition où les vaches emplissaient, du temps de ses pères, les vases à lait (*mulctralia*, en Corse *munghiereccie*) au détriment des veaux. Diodore utilisait vraisemblablement une source écrite avant —259 pour sa description de la Corse (193) ; il y eut donc une évolution intense du groupe « chasseurs » en groupe « bergers » et elle se serait effectuée au contact du groupe social des « jardiniers » qui se révèlent ainsi comme étant aussi des « éleveurs ». Les « Ligures » sont représentés en effet par la tradition relative à Corsa, recueillie au 1<sup>er</sup> siècle av. J.C. par Salluste (194), comme étant au régime du matriarcat, une « vachère qui garde son troupeau ». La tradition rapportée ci-dessus au sujet des veaux met en scène un « *bacharo* » qui traite le lait et fabrique du fromage sans doute pour la « vachère-comtes-

(190) Celui qui épousa la fille de Giacomo, cf. Giacomo de Brando (1888, 228) et San Giacomo en Casinca (1888, 161).

(191) B. Marcaggi : *op. cit.* 212-3 ; cf. Virgile, En. I, 188 et suiv.

(192) Arch. st. 1937, 36 ; Virgile : *Géog.* III, 176-8.

(193) Arch. st. 1937, 220 n. 269.

(194) *Fragments* II, CLVII.

se (?) ». La scène a lieu en Balagne, dans une localité appelée Capiolo; on peut l'identifier, c'est probablement celle qu'on nomme aussi Gabriola, Gabbiola ou Algajola... village, aujourd'hui (début du XVI<sup>e</sup> siècle) presque abandonné... fort petit... pourtant fort commodément situé » (195), et dont l'emplacement entre la plage de Losari et Calvi correspond au « Ligurata portus » ou « plage d'Algajola » (196) qui « limite vers la mer la plaine bien cultivée » (197). Tout à côté se trouve le village d'Aregnu dont la parenté avec Arigo (le roi) (198) ramène à ce célèbre personnage.

On sait comment une « peste » qui détruisit le tiers de la population et fut suivie d'une « famine » contraignit « soit que le temps eut été contraire aux moissons, soit que le fléau eut fait abandonner la culture (car on parle de ces deux causes) « à recourir à l'enlèvement et au massacre des animaux » (199), ce qui fut cause de luttes entre les habitants. Or quand Arigo le « *Bel Messer* » fut mort, chacun s'écria : « Il est mort le comte Arigo Bel Messer. Et la Corse ira de mal en pis » (200). Quels furent donc les événements qui suivirent sa mort? « Le pays fut... désolé par les troubles et les discordes » et l'on signale « la grande peste [qui emporta la comtesse sa femme et le comte Forte de Cinarca] « ainsi que la « disette qui désolèrent la Corse » (201). Ces fléaux furent donc la conséquence de la mort d'Arigo, le « Beau Messire », qui, on le sait, mourut le 1<sup>er</sup> mai (202). Sa veuve, la comtesse, se retira dans son château tandis que le *parlamentu* se sépara en « juin de

(195) B. de C. 1888, 19.

(196) B. de C. 1884, 6-10, 1888, 20.

(197) *Instructions nautiques*, op. cit. 247. Annexe 1, 6.

(199) B. de C. 1884, 101-4.

(200) B. de C. 1888, 122.

(201) B. de C. 1888, 123-4 ; cf. 237 en 1401 ; sur la famine de 1584 *Le Petit Bastiais* du lundi 14 nov. 1937.

(202) Arch. st. 1937. 54 n. 134.



l'année déjà dite de 1.000 » (203), c'est-à-dire au moment où l'on attachait les veaux et où les bergers quittent la « spiaggia » parce que « l'herbe est sèche ». « Aussitôt éclata une tempête d'eau et de grêle et de terribles vents (204) qui dura huit jours (205) et qui fut un peu moins que le déluge (206) et ruina toute sorte de fruits et principalement le blé et la vigne ». Puis le chroniqueur raconte comment en 1.001 il y eut « une mortalité de personnes comme une peste et... les barons (207) de faire la guerre l'un contre l'autre... et durèrent ces désordres cinq ans et toujours avec faim et maladie » et comment enfin la comtesse mourut en 1.006 (208). Il est manifeste que la famine ne durait qu'une partie de l'année puisque les veaux étaient déliés le 1<sup>er</sup> août, donc le mot « an » (période au sens etymologique) n'a pas ici le même sens qu'aujourd'hui ; il paraît désigner une période plus courte, la « lunaison » (208). L'année 1.001 : le 1<sup>er</sup> mois qui suit le mois de mai, date de la mort du Beau Messire, c'est-à-dire le mois de juin, début des catastrophes ; l'année 1006 : le mois de novembre ; autrement dit, si Arigo est mort le 1<sup>er</sup> mai, sa veuve est morte six mois après, c'est-à-dire au début de novembre (le 2 est le jour des trépassés). Ainsi s'explique aisément ce que dit le chroniqueur « et vint l'hiver suivant très cruel et février fut tant de neige et d'eau neigée (*aqua nevata*) comme grêle menue qu'elle assomma la plus

(203) B. de C. 1910, 76-7.

(204) C.-à-d. un orage. Arrigo de Cinarca, « au milieu de ces troubles... fut tué par la foudre sans laisser aucun héritier » (B. de C. 1888, 134).

(205) C.-à-d. une semaine ou 1/4 de lunaison.

(206) Qui dura 5 fois plus, 40 jours.

(207) Les gardiens des vignes ou *baroncelli* (A. D. C. 748, 26 juillet 1727 ; 752, 9 janv. 1728) et Arch. st. 1937, 39 n. 62.

(208) V. ci-dessus n. 205 ; Marinaccia compte 30 jours pour arriver à la lisière d'une forêt et au fleuve qui entraînait des morts (Ortoli, 365 ; cf. Casaluna, affluent du Golu qui se jetait à Mariana et Grégoire le Grand : Dial. Livre IV, chap. 36). C'est 7 jours après le décès que les héritiers font célébrer une messe avec repas funèbre (B. de C. 1884, 59-60).

grande partie du bétail » (209). Ces passages révéleraient donc l'usage en Corse d'un calendrier lunaire où « l'année » était représentée par ce que nous appelons aujourd'hui une « lunaison » (210).

Le mois de mai apparaît comme ayant une importance toute particulière : c'est le mois néfaste où l'on vit la mort d'Arigo et où les Corses païens mirent à mort une jeune chrétienne, S<sup>a</sup> Giulia. Il est donc intéressant d'étudier le cadre traditionnel de son martyre. *Felice Sassoni*, c'est-à-dire la « pierre féconde » (*felix saxum, felice sassone, cotone ou colonna*) et Eusèbe se trouvaient en Sardaigne. Eusèbe malade vint en Corse à Aleria (211) où il éleva le pavillon de paix (*bandera di pace*) et demeura trois ans. Felice qui avait poursuivi son voyage par la mer de Ligurie débarqua dans le Cap Corse et planta son pavillon (*piantò i padiglioni*) près de Nonza ; il célébrait un sacrifice quand on lui annonça la présence de la vierge chrétienne sur le navire d'Eusèbe. Félix était « *major... inter turbas immolantium* » ; *major* est un comparatif qui suppose la présence de deux personnes, le *minor* n'est autre qu'Eusèbe. Il est donc un

(209) B. de C. 1910, 77. Corte fut « assiégée depuis le mois de juillet jusqu'au mois de février suivant. Comme l'hiver était mauvais et qu'il tombait beaucoup de neige, les assiégés sortirent afin de prendre des moutons que la neige obligeait à descendre » (1888, 108-9). De même Antonio, successeur d'Arigo, fut assiégé « au mois de mai avant que la *giente* s'occupât de la récolte de leurs semences nouvelles car cette année-là on commençait à avoir bonne année de récolte de blé et autres fruits après la mort du comte Arigo Bel Misser » (1910, 80).

(210) L'ancien calendrier latin (année consulaire) était établi d'après une année de 10 mois ; Arigo mort en l'an 1.000, cela signifierait qu'il est mort « centenaire » ce qui serait à l'origine de la tradition qui prétend que les « Corses vivent plus longtemps que les autres nations » (Vitali, 49). Avec lui, c'est donc la fin d'un « siècle » en même temps qu'on voit ici poindre l'origine de l'idée millénariste qui amène la fin d'un monde ; c'est la fin de l'âge d'or et de la douceur auxquels va succéder l'âge de la *dureté* et de la domination exercée par une « race (*gens*) d'hommes née des troncs du *dur* chêne » (Virg. *En.* VIII, 314 ; *Géorg.* I, 125 ; cf. Tibulle I, él. 3, 35). C'est pourquoi le vieux chroniqueur corse parle en Corse des « *altri più duri del conte parenti* » (B. de C. 1910, 76).

(211) S. Vitali, 78, 84, 85.

« *paganus* » au même titre que Sasso ; c'est un « *colonna* » et c'est pourquoi il s'ennivre comme les « païens ». Félix et Eusèbe seraient donc « deux jumeaux » ; le nom de Saxo rappelle les « *gemi scopuli* » de Virgile qui défendent l'entrée de l'île où Enée vint aborder chassé par la tempête comme Felice, qui de ce fait aborda dans le Cap sacré (213). Eusèbe sacrifia « un taureau à ses démons » (214) et tous les deux « dînèrent ensemble du reste de la demie victime brûlée » (215) ; démon, dans la langue de l'église, signifie « esprit infernal », c'est-à-dire esprit qui vit sous terre ainsi qu'il convient à un esprit de la végétation (216) et à qui le sacrifice d'un taureau est d'usage fréquent. Si Félix est « fils du serpent », vraisemblablement Eusèbe ne l'est pas moins. Ce sont les « deux serpents jumeaux », fils du serpent, c'est-à-dire de la Terre (218). Or Eusèbe a un nom transparent : en grec, il signifie le « pieux », comme Enée. A qui peut-il s'opposer ? sinon à « Mars impius » (219) ; Felice est qualifié de « *Salvissimus draco* » et Virgile dit que « sévit par toute la terre Mars impie » (220) et le poète regrette le temps où « avant

(212) Cf. Il « maggiore Guglielmo » (B. de C. 1910, 98) avec Jacques le majeur et Jacques le mineur.

(213) Virgile, En. I, 167.

(214) *Vie de Ste-Julie* in *Acta Sanctorum*, 22 mai.

(215) S. Vitali, 81, 86 ; donc à l'exception du chef (bucrane) ; ce sacrifice est sans doute en rapport avec le partage de la terre dont le Cap Corse (cap sacré) ne faisait pas partie (B. de C. 1888, 84).

(216) Le 1<sup>er</sup> mai, on « dresse le mai » en Corse, c.-à-d. l'arbre de mai comme Eusèbe qui leva la bannière de paix ou comme Felice qui planta son pavillon.

(217) Il y a ici un parallélisme remarquable avec la mort de Laocoon, prêtre de Neptune (Eusèbe venait d'Aleria où il y avait un sanctuaire de Neptune et de Diane) ; il sacrifiait un taureau quand il fut étouffé par deux serpents jumeaux (*gemi angues*) venus de la haute-mer (comme Eusèbe et Felice) et qui se réfugièrent sous l'autel de Minerve (Virgile En. 201-27 ; Felice et Eusèbe sont au pied du mont Minerbio).

(218) V. Arch. st. 1936, 525.

(219) Virgile, *Géorg.* I, 511.

(220) Virgile s'écrie : « Vois Torquatus... le cruel à la hache (En. VI, 825-6) ; la femme d'Arigo Bel Messer, Ginevra, « appar-

que la race (*gens*) impie eût festoyé de bouvillons, Saturne d'or menait cette vie sur terre » (221).

La « race impie », celle de Mars (222), a succédé à la « race pieuse », celle de Saturne : son impiété c'est d'avoir tué le taureau (223) qui, au printemps, la saison des amours, quitte « les royaumes de ses pères », les « royaumes des bergers » (224), celui qu'avait suivi Corsa dans l'« Aregno » de Corse aux « gras pâturages ».

A la mort de Laocoon, prêtre de Neptune et de Diane, paraissent correspondre la mort d'Arigo le 1<sup>er</sup> mai et celle de la vierge chrétienne le 22 mai, c'est-à-dire trois semaines après ; et sur le plan animal peut-être au sacrifice d'un taureau, le 1<sup>er</sup> mai (?), celui d'une génisse (?), le 22 mai, ouvrant ainsi la saison des mises à mort de chèvres, de brebis et de génisses jusqu'au moment où le Juge viendra rétablir la paix en interdisant au vacher de prendre les 4 pis de la vache mais l'autorisera seulement à en utiliser trois pour lui afin d'en laisser un au « bouvillon » ; mais s'il y avait deux veaux jumeaux ? il fallait deux pis et l'on retrouve ici le thème des « deux serpents » qui mordent les « deux seins » de Ste-Christine « sans lui nuire » au lieu de l'étouffer comme ils le firent au prêtre de Neptune ou au Taureau, le Beau Messire (225).

tenait à la famille romaine des Torquati » (B. de C. 1888, 121) à laquelle se relie Maurizio Torquato (1910, 11). *Torquere* signifie torturer : cf. les cruels marquis de San Colombanu qui furent tous massacrés comme des Giovannali et des Maures (cf. Maurizio ?).

(221) Virgile, *Géorg.* II, 536-7.

(222) Qui sacrifie le taureau pour obtenir la fécondité des champs ; S. Martino est le saint tutélaire des laboureurs et des moissons en Corse.

(223) Comme les deux serpents ont tué Laocoon, le prêtre de Neptune et de Diane, assimilé au taureau (*En.* II, 223-4).

(224) Virgile, *Géorg.* III, 228 ; 476-7.

(225) Ils avaient été envoyés par Julianus. Il y a un parallélisme intéressant entre la version poétique de l'Enéide et la version chrétienne de la mort de Sta-Giulia. Le « Pieux Enée »

Il semble donc que l'assassinat et surtout la manducation du Beau Messire, « aliment défendu », soit le « péché originel », cause des meurtres, des habits de peaux (226), de la malédiction que le Juge noir aveugle prononça en s'agenouillant, après avoir été trahi par son fils Salinese ou Salnese : « il donna sa malédiction à Salinese et à tous ses descendants » (227). La terre fut donc maudite (228) et depuis lors « tous ces barons [gardes des vignes]... Biancolacci comme Cinarchesi [c'est-à-dire les descendants des Colonna, Pisa, II, 39]... furent tous flagellés... ils eurent autant de tourments, de travaux, pères et fils, neveux et descendants (229) ; c'est de cette époque que date la lutte entre les « deux cités », celle

---

correspond à Eusèbe le Pieux ; il pousse des soupirs comme la Sainte . son fils Iulus ou Iulus paraît engendrer par croisement Iulia (Giulia, nom de la gens dont César prétendait descendre ; ses navires étaient chargés de trésors comme ceux d'Eusèbe (on trouve la suite du récit dans Filippini B. de C. 1890, III, 57 et suiv.) ; tous deux s'arrêtent dans une île. Le père d'Enée fut inhumé au mont Eryx (Vénus dont Enée descend) aujourd'hui San Giuliano. Ilia « *regina sacerdos* » (nom de montagne en Corse) engendrera une double descendance (*geminî scopuli*). Enée inspire l'amour comme Giulia et trahit Didon comme Eusèbe trahit son esclave. On arrache les cheveux de Sta-Giulia comme Proserpine arrache un cheveu de Didon. V. l'intéressante tradition berbère relative à la Kahena : « la parenté de lait confère un droit réciproque d'hérédité. En conséquence elle prit de la farine d'orge qu'elle aggloméra avec de l'huile et qu'elle plaça sur ses seins ; puis appelant ses deux enfants, elle leur fit manger avec Khaled (le jeune et beau) Khaled sur sa poitrine, et leur dit : « Vous êtes devenus frères ». E. F. Gautier : *Le passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, 277. — Dans l'hymne de Brescia, Sta-Giulia « gagna la voie des pôles », « en suivant les traces du Christ », c'est-à-dire en suivant la « voie lactée ». Son assimilation dans le drame païen avec une « vache céleste » expliquerait le rapport établi entre les « bœufs de labour jumeaux [les deux Ourse] (En. I, 744) et comment le poète peut écrire « tant que le pôle nourrira les astres » (I, 608) et ci-dessus la légende bonificienne ; ainsi que le sacrifice du bœuf énorme le 1<sup>er</sup> août, métamorphose de la mouche qui accable le pays.

(226) Cf. Les enclos dits *MaceMari* à Pietrabugno (A. D. C. 777, 6 août 1736) ; la *Mazzola* (671, 6 mars 1716, territoire d'Oletta près Farinole) ; Ovide : *Métam.* XV, 2 ; Bible, Benèse : III, 21. Les fêtes d'Hercule se célébraient en habits de peaux (En. VIII, 282).

(227) B. de C. 1884, 184-5 ; 1910, 176.

(228) cf. Genèse ; IV, 12.

(229) B. de C. 1910, 97.

des « mangeurs de viande » et celle des « mangeurs de légumes » (230).

Sambucuccio d'Alando avait établi son camp à Mutari : « la lutte dura depuis le matin jusqu'au soir ; la nuit seule sépara les combattants couverts de sang » (231). Dans un autre passage, on raconte toujours à Mutari que « les deux armées établirent leur camp sur deux collines d'une égale hauteur et si rapprochées l'une de l'autre que tout ce qui se faisait dans un camp se voyait dans l'autre » (232) ; l'un avait la vue tournée vers le soleil levant (233) et l'autre vers le couchant. Il y eut un duel entre un « jeune » et un « adulte » (234) et au combat d'Alesani entre les deux « gienti » (parentes) « trienta... les cheveux épars, les habits déchirés suivie de quelques femmes... osa s'avancer au milieu des traits... et... se jetant entre les deux armées, elle sépara les combattants » (235), car « les femmes... n'hésitent pas à se jeter entre les deux armées à travers les traits et

(230) cf. la symétrie du récit biblique : la malédiction pour avoir mangé le « fruit défendu ». Cf. J. M. Salvadori : op. cit. I, 59 et 63, deux contes typiques avec le tabou des deux noms : *a levara et i cardì* et la lutte au temps des moissons (cf. Dr A. Maurizio : *Hist. de l'Alimentation végétale*, 32 ; B. de C. 1910, 131 parle de la « *fraterna difidanza* ») ainsi que de l'ail ; l'ail broyé servait à envelopper les projectiles pour envenimer les blessures (A. D. 519, 4 juillet 1690).

(231) B. de C. 1884, 99-100 ; 263-4 ; à Bonifacio les Anciens se tenaient réunis « depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher dans l'église Ste Marie (1884, 175-6) ; ce fait se relie à la prise de la ville (*Rev. de la C.* 1938, 12 et n. 78) et peut-être à l'existence du mur-banc de Sta Maria du Cap Corse (le *murello*) in le *Petit Bastiais*, 22 avril 1937.

(232) B. de C. 1884, 275-6. D'où le nom ne « *Lo Scontro* » donné à un château (1888, 441). Le récit des deux camps l'un à Pozzu a Vetrice (de la Victorieuse), l'autre à Penta (pour Punta ? cf. espagnol *pêna* en été pendant la moisson est typique (ibid 420-1). Cf. le procès de la communauté de Penta à celle de Porri pour l'eau du Pozzu a vetrice (A. D. C. 821, 3 déc. 1744).

(233) V. la porte du levant B. de C. 1884, 145-6 ; *Sottana, mezzana* sont les noms des portes (139).

(234) Cf. David et Goliath : en Corse le jeune héros s'appelait Carlo, v. le lieu dit San Carlo hors de Calvi (A. D. C. 412, 14 janv. 1654).

(235) B. de C. 1884, 113<sup>4</sup>, cf. l'intervention des Sablines à Rome.

leur intervention... met souvent fin à ces luttes meurtrières » (236). On a vu que la « *pace* » était suivie d'un mariage, les deux camps carrés étant réunis, « *jumelés* », on assiste alors à la fondation d'une *città lunga* et à l'échange de l'hospitalité (*hospitium*) (237).

## ANNEXE N° 1

L'étang de Biguglia était un centre naturel de ravitaillement grâce à sa richesse en anguilles ; on bouchait l'ouverture de l'étang avec la mer « à l'époque du renouvellement de la lune du mois d'octobre, novembre et décembre afin de rendre plus productive [croyait-on] la pêche des anguilles [rapports des Ponts et Chaussées, 9 nov. 1876, 5 nov. 1878, A. D. 11 § 3] ; l'un des affluents du Golu s'appelait Casa luna (*Rev. de la C.* 1937, 262) et le Golu débouche juste au sud de l'étang de Biguglia. Les pêcheurs avaient l'habitude de se retirer dans l'île Ischia (Lischia) située au milieu de l'étang (B. de C., 1889, 238) où se trouvait la chiesetta de San Damiano (Abbé Letteron : *L'étang de Biguglia*, B. de C., 1913, 45) où serait né Salvatore Casta [*Rev. de la C.*, 1938, 6-7 ; les jumeaux en général, dont la vie était en danger, cherchaient « asile » dans les îles : Ischia Nuova portait le nom caractéristique d'Asillone ou Asiglione, B. de C., 1913, 48-9]. C'est Giovanni Bagnaia qui fonda le château de Biguglia (*Rev. de la C.*, 1938, 8) », siège du gouvernement pendant des centaines d'années (B. de C., 1890, 146) ; ce château paraît bien être celui des « Cento chiavi » qui aurait été ainsi la capitale des Mores (*neri*) pendant « la guerre contre les Mores qui avait duré des centaines d'années » (B. de C., 1888, 119). Les pêcheurs empoisonnaient jadis les rivières avec les feuilles broyées du *patellu* (ou *tupatellu*) qui étourdît ou tue le poisson, ce qui rend la pêche très abondante. (ex. Rivière Impériale de Casinca, A. D. C., 497, 18 nov. 1683 ; 517, 3 mars 1689, etc... ; en 1760 à La Penta, Castellare et Casinca menaces de 50 écus d'amende pour la commune et 50 livres pour le particulier) : c'est le *Daphné gnidium* L. vulgo « joli bois » (identification par M. Rotgès, conservateur honoraire des Eaux et Forêts de la Corse). C'est peut-être lui qui servait à confectionner le « pain des pourceaux ». La « façon de

(236) *ipid.* 57-8.

(237) *ibid.* 113-5. La ville de Bonifacio fut prise par des marins « à l'occasion d'une double noce » (1888, 145) ; dans la piève de Moriani on parlait de la plaine de Tavarìa où se trouvaient deux villes (Girolami-Cortona, 253) ; cf. le Dioscurisme en Corse. Le dualisme qui paraît correspondre sur le plan mythologique à l'alternance saisonnière (Été-Hiver) expliquerait le dualisme historique : Nugolone mène deux guerres ; le comté de Barcelone intervient deux fois ; Abdel guerroye deux fois, etc... De même cf. les Trigemini (Horaces et Curiaques) dont la lutte est suivie de la « *comploratio (voceru) sororis* », (Tite Live 7, 26) avec les « *Tre Suere* » corses.

pêcher plus fréquente a été de faire un tour des filets et de jeter dans l'enceinte de ce tour du pain des pourceaux, espèce de racine médicinale qui, par une tradition ou préjugé répandu parmi les pêcheurs, aveugle les poissons au point qu'ils vont s'envelopper dans les filets sans les voir; cette racine n'a jamais fait aucun mal aux poissons et encore moins à ceux qui les mangent ». (A. D. série B. Conseil supérieur, 41<sup>186</sup>, 31 mai 1788). Le « Juge aveugle » descendait de la « truie »; serait-ce une des raisons pour lesquelles le « pain des pourceaux » passait pour aveugler ?

## ANNEXE N° 2

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., on dira que « la plus grande richesse d'une partie de la Corse consiste dans les oliviers, surtout dans la Balagne, dans les environs de Bastia, du côté de Vescovatu et dans le fief d'Istria » Hist. de l'isle de Corse, Nancy, 1768, 216-7). L'olivieraie qu'est la Balagne encore aujourd'hui date donc d'une époque récente, de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle après le traité de Cateau-Cambrésis (1559). La propagation de la culture s'est faite en effet progressivement d'abord dans le Deça, puis dans le Delà des Monts. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le Delà des Monts a une médiocre fertilité, mais beaucoup de petit bétail, car les habitants s'occupent surtout de l'élevage du bétail (B. de C., 1884, 25-6) : le Pomontincu conservait l'antique genre de vie dans une région à peu près déserte dont le peuplement est un phénomène récent (XIX<sup>e</sup> siècle, B. de C., 1929, Raoul Guittenon : *La population de la Corse d'après le recensement de 1926*). Au contraire la Terra di Comune est décrite comme riche en blé et en orge, en châtaignes, vin, miel, huile et peuplée de chevaux très agiles et de troupeaux de gros et menu bétail (ibid). L'opposition entre le Deça et le Delà des Monts a donc une nature économique comme l'opposition entre l'homme de la ville, c'est-à-dire à l'origine de l'immigrant cultivateur établi « par toutes les terres des marines » (Filippini : III, 13) et le « paesà », l'homme de l'intérieur, le berger montagnard considéré comme sans culture. Cette opposition culturelle était renforcée par l'opposition linguistique : le berger gardait avec ses vieux usages sa vieille langue d'origine pyrénéenne, « sans accent de hauteur » ; ce n'est qu'au premier siècle de notre ère qu'elle reculait devant le latin ayant déjà subi fortement l'influence « grecque » et « ligure » (V. *Préface du fragment de cartulaire du diocèse de Nebbiu*). Sénèque nous apprend que les « Ligures » passèrent en Corse après les Grecs, donc après -535 (*Consol., à Helvia*, VIII) et ce serait vers -410 que les Corses passèrent en Sardaigne (Arch. st., 1937, 226, n° 298), les pâturages devenant sans doute insuffisants pour les bergers devant l'extension agricole ligure. Cette période correspond à celle de l'expansion gauloise (-6 à 400) en Italie, cause de l'émigration ligure (?) ; laquelle ? celle des « castellara » des Alpes maritimes par ex. ou des « castel-Meri » de l'Istrie (?) ; ainsi pourrait s'expliquer la couche toponomastique corse Ishia en face du golfe de Valincu au nom caractéristique : Valle dans l'île de Cherso signifie « baie »,

Arsia, etc... ; les seigneurs d'Istria « avaient coutume d'entretenir de magnifiques troupeaux de chevaux » (B. de C., 1888, 61) ; le cheval corse de petite taille aurait-il pour origine l'importation de *ginnes* (Strabon, IV, *Ligurie*) ?

### ANNEXE N° 3

A Ajaccio, au delà de l'arsenal anglais « vous parvenez alors aux restes des tombes mores (*Moorish tombs*) sur le côté opposé. Tous ces objets sont en deça d'une courte promenade de la ville comme vous longez en marchant le bord de la mer à votre droite » (Robert Benson : *Sketches of Corsica*, London, 1825, 11). L'Arsenal anglais, qui était un hangard construit pour caréner les chaloupes, se trouvait exactement à l'emplacement de la place de la gare [A. D. plan de la ville d'Ajaccio, 25 floréal an IX]. Ces « tombes mores » étaient donc situées au delà de la chapelle Santa Lucia, dans le quartier actuel de Saint-Jean (Route du Vitullu, manufacture des tabacs). Il y avait là un « castel vecchju (Filippini : I, 87) et l'ancienne cathédrale » dont les quatre murs sur pied jusqu'en 1757 étaient formés de belles pierres de taille que l'on employa dans la ville actuelle » (Alex. Arman : *N.-D. d'Ajaccio*, Paris, 1844, 11) avec un crucifix en bois de poirier nommé « *Cristo moro* » ; c'était la vieille ville d'Ajaccio, comme le soutenaient « les habitants du pays » car à en juger d'après ce qui en reste, c'était plutôt une forteresse qu'une ville ; les seigneurs du pays en avaient fait leur résidence » (1888, 58). Elle passait pour avoir été fondée par les Sarrasins » (Abbé de Germanes : *Hist. des révolutions de Corse*, Paris, 1771, I, 12), c'est-à-dire les Mores. On a vu que cette vieille ville était sise dans le vignoble de S. Giovanni (*Rev. de la C.*, 1937, 253, n° 1), terrain « pour la plus grande partie planté en vignes et en jardins ou mis en terre labourable » (*Hist. de l'isle de C.*, Nancy, 231) ; « sur le chemin qui conduit le long de la mer à la chapelle ou oratoire nommé *La Madonna delle grazie*, [la vieille ville s'étendait « tirant vers le fond du golfe... entre la chapelle de Santa Lucia et le petit oratoire de la *Madonna delle grazie*, ou le « décrépit micocoulier si connu sous son nom corse de la *sciarabola* »], on trouve des anciens tombeaux dont on ne sait ni l'antiquité ni s'ils ont servi aux Mores ou aux Chrétiens ; ce sont des espèces de petits caveaux construits en voûtes dont quelques unes sont soutenues par des colonnes de pierres de taille au milieu ; il y a quelques années qu'un paysan, travaillant à une vigne plantée sur les ruines de l'ancienne ville d'Ajaccio, découvrit une de ces voûtes, dans laquelle il y avait une colonne de deux pieds et demi environ de circonférence et de trois pieds et demi de haut, que l'on a fait planter sur le môle et qui a été emportée par une lame de mer au mois d'avril 1741. A côté de cette colonne il y avait des urnes de terre cuite approchant de la nature de la brique et couvertes d'une pierre plate et quelques ossements humains qui font conjecturer que ces urnes servaient à renfermer des corps morts qu'ils concassaient apparemment pour les y

faire entrer car les os que j'ai vus n'avaient sûrement pas passé par le feu auparavant [ce qui écarte l'hypothèse étrusque, V. Bartolomeo Nogara : *Les Etrusques*, Paris, 1936, 134]. Les gens du pays disent que c'étaient les anciens tombeaux des Sarrasins [ce qui écarte l'hypothèse musulmane] et il y a lieu de croire que les voutes étaient les tombaux des plus considérables d'entre eux ; j'ai vu plusieurs de ces urnes qui existent encore, au moins pour la plus grande partie, quelques-unes étant brisées par le haut, à cause qu'elles sont sur le chemin, mais dans celles que j'ai fait ouvrir il ne s'est trouvé qu'une espèce de cendre ou terre noirâtre et quelques ossements humains. Je fis fouiller au mois d'octobre 1740 dans les environs de ces tombeaux et l'on n'y trouva que quelques petites médailles qui paraissent fort antiques et dont je ne puis pas donner l'explication n'étant pas assez au fait de l'histoire des médailles [donc au point de vue chronologique, postérieures au VI<sup>e</sup> siècle]. Non loin des tombeaux en question et près de l'église de Saint-Jean, qui était anciennement la cathédrale d'Ajaccio, à cent pas environ du bord de la mer, il y a une fontaine qui paraît avoir été construite pour des bains ; elle est en voûte avec escalier de pierres de taille qui conduit dans le fond et à deux toises de distance on voit les restes d'une voûte construite dans le goût de celles qui subsistent encore des bains anciens, l'eau de cette fontaine ne paraît pas avoir de propriétés particulières... les gens du pays en boivent communément l'été lorsque les citernes de la ville sont à sec « (*Hist. de l'isle de C.* Nancy, 252 et suiv.). Il y a un rapport manifeste entre les Tombeaux voutés et la Fontaine voutée ; celle-ci doit être rapprochée du dicton ajaccien au jour du solstice d'été rapporté dans la *Rev. de la C.*, 1938, 10, n° 68 (*l'acqua di San Giovanni*), du « baptême des Mores » (B. de C., 1888, 109) et des tombes des Giovannali qui furent massacrés. D'autre part « chaque particulier qui a des vignes a ordinairement dans le même champ ou enclos une espèce de cuve de maçonnerie à côté de laquelle est un réservoir aussi de maçonnerie enduit par dedans avec de la chaux et du ciment ou de la *Porcelane* qui est une espèce de sable rouge ou brun qu'on fait venir des environs de la Toscane et qui résiste parfaitement à l'eau et aux injures de l'air, c'est dans ces sortes de réservoirs que ceux qui n'ont pas de cuves de bois foulent le raisin et font cuver quelques jours le vin sur lequel ils jettent beaucoup d'eau, prétendant que sans cette précaution, il serait trop fort et sujet à s'aigrir dans le temps des chaleurs, mais c'est une erreur d'autant plus considérable que quelques particuliers en font, sans y mêler d'eau, qu'ils conservent parfaitement bien » (ibid. 214-5). On est donc en présence d'un usage traditionnel qui rappelle la « bénédiction de Cana » et la malédiction de la vigne « transformée en marais (*Rev. de la C.*, 1938) ». Or un enclos planté de vigne était nommé « *a le volte* » [A. D. Furiani, C 6, sept. 1548]. Y aurait-il un lien magique entre le bris rituel du squelette et le foulage de la vendange au moyen du pressoir (*palmentu*) installé dans la vigne (A. D. C 714, 16 mai 1721) ? cf. Jésus laisse

sortir de l'eau et du sang de la plaie et ses os ne sont pas brisés (Jean : XIX, 36) ainsi que les fleuves de vin à l'avènement du nouveau roi.

Quant au mot « évêque » qui amène une confusion constante de la tradition corse avec le christianisme qui apparaît ainsi comme lui étant postérieur dans certains cas, une expression ajaccienne en donne l'explication : on dit « *ecco il santo con la sua rocca* » voici le saint (l'évêque) avec sa quenouille (bâton pastoral) » [Arman, op. cit., 45] ce qui nous reporte aux « jeunes gens vêtus en femmes et aux visages fardés » (*Rev. de la C.*, 1938, 12), à Hercule filant aux pieds d'Omphale. Azzana prétendait au dire des anciens du village que le lin avait été importé, il y avait 60 ans d'Orezza (14 M. 11, 1811).

#### ANNEXE N° 4

Ainsi s'explique le caractère communiste des Giovannali. « Les terrains se divisent entre les communautés, chacun en prend ce qu'il veut en cultiver et ensemençer » (*Hist. de l'isle de C.*, Nancy, 202). Il se pourrait que ce soit là l'origine du partage de la Terra di Comune en « terzeri ». En effet « lorsque les villes ou villages ont des terrains en commun, ce qui a lieu dans la plupart des cantons, on divise ces terres en trois parties égales et chaque année on fait l'adjudication d'une de ces portions dont chacun prend autant de *Mèzzinate* ou arpents qu'il en peut ou veut mettre en valeur en les payant à raison de 24 sols monnaie de Gênes par chaque *mèzzinata* » (ibid. 202-3). « Le fermage des terres à céréales se fait ordinairement pour trois ans » (*Recueil des usages locaux du canton d'Ajaccio*, 11) ». Le « camp » ou « champ de la vieille » d'autre part a trois portes ; y aurait-il là un rapport avec la jachère triennale pratiquée en Corse ; elle était de 2, 3 ou 4 ans (*Hist. de l'isle de C.*, 203). La pratique de l'écobuage était générale. Ce communisme terrien permet de comprendre ce « principe de droit commun en Corse que tous les domaines sont inaliénables » (Feydel : *Rapport... sur les mœurs et coutumes des Cor-ses*, an X (1802), 29).

#### ANNEXE N° 5

« On ne connaît point en Corse l'usage des fermes et métairies ; la manière la plus ordinaire pour la culture et la semence des terres est que le propriétaire d'un champ s'adresse à un *boviare*, c'est-à-dire à un laboureur de terre auquel il fournit le grain nécessaire pour ensemençer son champ moyennant quoi le laboureur fournit seulement les bœufs [quoique l'on ne laboure les terres en Corse qu'avec des bœufs, ils n'y sont cependant pas bien communs parce qu'il y a peu de vaches] la charrue et ses peines » (*Hist. de l'isle de C.*, 208, 221). Le prix de cette location s'appelait *boaticu* et la location était connue sous le nom de « *bue a boaticu* » (*Statuti civili eucriminali di Corsica*, Lione, 1843, cap. XXXIII, p. 48 ; *Recueil des usages locaux du canton d'Ajaccio*, 13).

## ANNEXE N° 6

Capiolu est pour Campiolu, plaine (v. la plaine de Campiolu en Balagne dite de la *Veduta* « nom donné en Corse aux plaines où les chefs de l'indépendance convoquaient la nation » ; Valéry : *Voyage en Corse*, Paris, 1837, I, 77 et B. de C., 1888, 356 à laquelle Carlo de Casta prend part) ; les noms ont pour finale — o ou — a : ex. le château des Colonna appelé Campulla ou Capulla (B. de C., 1910, 98), d'où le nom de personne Capola ou Coppola (A. D. C., 309, 15 déc. 1631). On donnait le nom de « *Planum Cappellum* — Piano Cappello » (1884, 138-140) à une colline qui domine Bonifacio ; ce passage nous donne le sens du mot « Capelle » (1888, 138 et probablement de la scène relative aux offrandes des Ortale dans l'église S. Andre, 1884, 293-4) qui revient souvent sous la plume des chroniqueurs ; en montant la côte de Morosaglia « pour gagner le *Cappelle* » (1888, 257), il faut entendre le « lieu très beau et très spacieux vulgairement appelé Marusaglia où d'après la coutume de nos pères se tiennent les assemblées » (1884, 19-20) ; c'est le « lieu élevé, au sommet duquel se trouve une plaine longue de plus de trois milles » (1889, 128) : c'est le « *pianu* » de *Morosaglia* ou col de Pratu (Girolami-Cortona, 297). Algajola est donc pour al+gaiola qui, par Gagiola (*Dialogo di C.* par A. Justiniano, B. de C., 1882, 31), Gabiola, Gabbiola avec la sonore pour la sourde comme Abieto pour Appietto (A. D. C., 350, 21 juin 1639) dérive de Cappiolu pour Campiolu. Quant à al (ou ar) il représente la vieille forme de l'article alla, aujourd'hui a [Alla Paglia in J.M. Salvadori, op. cit I, 59, où Paglia avait pour forme ancienne Iglia, cf. Pag'orba ou Bagliorba actuel dont la vieille forme était Ilia Orba, 1888, 31] dérivée de l'article féminin illa (*préface du cartulaire de Saint Florent* § linguistique) ; cf. les monts Alle Forcelle au S.-E. du Mont Tozzo et Le Forcelle, au N.-O. du col de Vergiu.

AIMES,

(Archiviste de la Corse).



# Un procès de la famille Bonaparte AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Ajaccio, 20 août 1741 (1).

L'Illustrissime Commissaire général Soprani transmet une réponse des Protecteurs des religieuses aux citations qui leur ont été envoyées sur la requête des frères Bonaparte (2).

Sérénissimes Seigneurs,

En réponse aux citations transmises sur la requête des frères Bonaparte, prétendus héritiers de la défunte sœur Marie Gertrude (3) Bozzi, aux protecteurs du couvent des Filles honnêtes de cette ville, pour se faire restituer le trousseau et la dot de cette religieuse, sous prétexte qu'elle est morte dans leur propre maison et hors du monastère, il m'a été présenté par les susdits Protecteurs, le mémoire ci-inclus, avec prière de le transmettre à Vos

(1) Document inédit, relatif à un incident de la famille Bonaparte, dont aucun historien n'avait jusqu'ici parlé. Archives de Gênes : *Litterarum Corsica*, filza 670.

(2) Il s'agit des trois frères Joseph-Marie, Napoléon et Lucien, fils de Sébastien-Nicolas. Celui-ci était le fils de Joseph Bonaparte, époux, en 1682, de Marie Bozzi, donc fille de Guglielmo, coseigneur de cette piève. La demoiselle Bozzi était ainsi, par son mariage, la grand-mère des frères Bonaparte Joseph-Marie, Napoléon et Lucien. Ce Joseph-Marie Bonaparte fut le père de Charles Bonaparte, donc le grand-père de Napoléon I<sup>er</sup>.

(3) Cette Gertrude Bozzi étant sœur de Marie Bozzi se trouvait être la grand-tante de Joseph-Marie, Napoléon et Lucien. Elle ne s'était pas mariée et avait vécu une partie de sa vie au couvent des Filles honnêtes d'Ajaccio. Ce nom de Gertrude devait rester dans la famille Bonaparte puisqu'il fut donné par Joseph-Marie, en souvenir de sa grand-tante, à sa fille. Cette Gertrude fut la sœur de Charles-Marie, père de Napoléon I<sup>er</sup>.

Seigneuries Illustrissimes pour qu'elles connaissent les raisons qu'invoque le dit monastère (4).

En plus de ce qu'il contient et qui est la déclaration de ceux qui font les parts des filles sus-indiquées, je ne peux pas me dispenser d'exposer à Vos Seigneureries Sérénissimes, qu'à supposer que la requête des frères Bonaparte doive être favorablement accueillie et soit exécutée, le monastère aurait vite fait de se disloquer, car chacune des filles qui s'y trouvent, suivant le mauvais exemple de la dite sœur Marie Gertrude, s'en retournerait dans sa maison pour échapper à la misère dans laquelle elle se trouve par suite des circonstances passées du Royaume, malgré la charge positive par laquelle V. S. I. ont essayé de subvenir aux dépenses de ce monastère et de le soutenir. Il en résulterait un inévitable désordre, attendu que en obtenant en leur nom la restitution en entier de la dot de cette religieuse, on verrait toutes les autres filles supporter un notable préjudice ; car on devrait passer à d'autres restitutions de dots et l'on ne pourrait pas retirer, des biens qui actuellement existent, même la moitié de ce qui leur est dû. Il en résulterait une grande inégalité entre personnes d'égale condition ; les unes obtiendraient la totalité de leurs biens et les autres perdraient la moitié au moins de leur créance.

Toutefois quand V. S. I. auront examiné les impor-

---

(4) Les Bonaparte, a écrit Colonna de Cesari-Rocca, ont dépensé toute leur énergie en procès. La profession de notaire qu'ils ont exercée leur a permis de réussir souvent dans cet art de faire fortune. Les procès qu'ils ont intentés à leurs adversaires et même à leurs parents ont été nombreux. Charles Bonaparte, le père de Napoléon, en sa qualité d'avocat, a excellé dans cette culture de la chicane. On sait qu'il a assigné tous ses parents, les Tusoli, les Pietra Santa, les Paravisini, même les Ornano et il a même osé revendiquer, en vertu de droits remontant à sa trisaïeule, l'héritage d'un parent très éloigné, Odone, qui avait légué sa fortune aux Jésuites d'Ajaccio. On sait que Charles Bonaparte échoua dans sa revendication, mais il suivait l'exemple de son père, qui, d'accord avec ses deux frères, disputa au couvent des Filles honnêtes la dot et les biens de tante Gertrude Bozzi. Il ne semble pas d'ailleurs qu'ils aient eu gain de cause.

tantes raisons qui intéressent les dites filles, je ne pourrai que m'en rapporter aveuglément aux décisions pleines de bon sens de V. S. I. qui voudront bien croire à mon inmanquable dévouement.

Ajaccio, 20 août 1741.

De V. S. I. je suis le serviteur très dévoué et très respectueux.

Bernard SOPRANIS,

*Commissaire général.*

TRÈS HAUTS ET TRÈS BONS SEIGNEURS,

A la requête de Messieurs Bonaparte, citoyens de cette ville d'Ajaccio, ont été cités les Protecteurs du Conservatoire des filles honnêtes de cette ville, devant V. S. I. Il y a deux citations : l'une en appel, l'autre en première instance. Les appelants se prétendent héritiers de la Révérendissime sœur Gertrude Bozzi, leur tante. En ce qui concerne la citation en appel, on ne sait pas sur quelle base s'appuie la demande de révocation de la sentence prononcée par cet excellent Commissaire général puisqu'il n'a fait que se prononcer en faveur du monastère et décider à son profit l'envoi en possession d'un moulin contre M. Bonaparte Antoine, qui avait imposé un cens mais avait laissé passer l'échéance et n'avait pas payé les nombreux fruits qui avaient été produits ; en revanche sur les instances faites par ledit M. Bonaparte au monastère, celui-ci n'était pas entré en possession du dit moulin, mais M. Bonaparte s'était engagé à payer vingt *lire* par mois jusqu'à la disparition des fruits ; il ne le fit que pendant un seul mois et finalement, au mois de juin passé, après de nouvelles instances, il paya la plus grande partie des dits fruits, sans que le monastère ait jamais joui du moulin à aucun moment. Il semble que les messieurs Bonaparte veuillent agir en cette affaire sans le moindre fondement, d'autant plus que la déclaration faite par le Commissaire

général a désormais le caractère de chose jugée comme cela est reconnu par les actes eux-mêmes.

En ce qui concerne la citation en première instance, les messieurs Bonaparte prétendent à la dot et au revenu de la dite sœur M<sup>a</sup> Geltruda, sous prétexte que celle-ci est morte dans leur maison et hors du monastère et qu'en vertu des accords passés avec le monastère ils doivent entrer en possession des biens de la dite sœur Gertrude.

Si l'on écoute le monastère, on comprend que les messieurs Bonaparte ne cherchent pas autre chose que lui infliger quelques vexations, car il est réduit à une telle situation, qu'il lui est impossible de soutenir un procès, là-bas à Gênes ; il est dépouillé de tout avoir, tandis que au contraire les messieurs Bonaparte sont assistés là-bas par des gentilshommes leurs parents. C'est pour celà qu'on suppose que l'on veut astucieusement éviter le juge de première instance contrairement aux dispositions statutaires. On sait de source sûre que le monastère ne peut pas se permettre de faire là-bas les dépenses nécessaires à un tel procès. On supplie donc la bonté de V. Seigneuries Illustrissimes, au nom du dit monastère, de soumettre la cause au juge de première instance, devant lequel pourra mieux faire valoir les raisons du monastère celui qui prendra sa défense.

Toutefois pour donner à V. S. I. un exemple des raisons que le dit monastère a contre les injustes prétentions des susdits messieurs Bonaparte que vos S. S. sachent qu'en fait ce monastère est déjà tellement déchu, qu'il ne pouvait pas arriver à distribuer la nourriture nécessaire aux religieuses qui s'y trouvaient, à telle enseigne qu'elles étaient obligées, comme elles le sont encore, de se recommander à la charité de parents, leurs bienfaiteurs, pour avoir leur provision de nourriture. Dans le cas de toutes les autres était sœur Gertrude avec cette seule différence que les autres étaient obligées de solliciter la charité de leurs parents et de leurs bienfaiteurs, tandis

que sœur Gertrude avait de quoi vivre par ailleurs, parce que les frères Bonaparte s'étaient engagés positivement à lui fournir tout ce qu'il fallait pour vivre, nourriture, vêtements, médecine et assistance pendant sa vie entière. La raison en est qu'en 1737, le 3 mai, sœur Gertrude céda la propriété de la moitié d'un moulin, pour dot d'une sœur des frères Bonaparte, comme il fut enregistré par le notaire Pozzo di Borgo.

Que V. S. S. veuillent bien songer que la dite sœur Gertrude a vécu quarante années entières dans le monastère et que pendant ce temps elle a toujours été, comme les autres religieuses, défrayée de tout, à l'exclusion de ces quelques années, pendant lesquelles le monastère n'a pu subvenir à aucune des religieuses. On devrait conclure que la même sœur Gertrude devait avoir un gros sac provenant à la fois des fruits de son revenu et de la moitié du revenu de son moulin qui avait été donné en dot, comme nous l'avons dit plus haut, à une sœur des messieurs Bonaparte en 1737. Mais le monastère reconnaît que la dite Révérende sœur Gertrude n'avait pas un sou parce qu'elle était toujours prête à venir en aide à messieurs Bonaparte qui ont toujours joui des biens de la dite sœur Gertrude. On en a vu en effet les résultats immenses, quand la dite religieuse, étant devenue vieille et clouée au lit par son mal, fut avec de belles manières enlevée du monastère par les sieurs Bonaparte, sous prétexte qu'ils ne pouvaient pas l'assister en ce lieu, ni en avoir bien soin. Il en résulte qu'ils restituèrent l'habit de la religieuse et sans avoir l'approbation de sœur Gertrude.

Que vos Seigneuries Sérénissimes me permettent de signaler à leur attention bienveillante les requêtes adressées par trois religieuses plus pauvres et pour ainsi dire abandonnées qui n'ont jamais pu avoir la disposition de leur dot, tandis que au contraire le monastère devrait restituer

aux frères Bonaparte les dots de sœur Gertrude qui n'avait pas besoin, au monastère, de la nourriture nécessaire. Si cela devait se produire, il est certain qu'avec un tel exemple on ne pourrait pas interdire aux autres religieuses la sortie du couvent et la restitution de leur dot et, en conséquence, l'anéantissement du monastère qui, obligé de répartir les dots n'aurait pas les fonds nécessaires pour en payer seulement la moitié, d'autant plus que la sœur Gertrude n'avait pas autant à réclamer au monastère que les autres religieuses avaient et ont encore. De plus V.S.S. n'ont pas voulu autoriser l'exécution du décret promulgué par M. le Commissaire général concernant la restitution des dots des religieuses à cause du besoin qu'elles en avaient ; cela se produisit à l'époque où sœur Gertrude était encore au monastère.

Voilà ce que nous avons à exposer à V.S. Sérénissimes de la part du dit monastère, qui espère obtenir un décret plus avantageux s'il s'en tient aux raisons invoquées et vous fait sa très humble révérence et se dit de vos Sérénissimes Seigneuries,

*le suppliant.*

31 août 1741.

Ecrit la présente lettre à l'excellentissime magistrat de Corse. Qu'on la conserve pour la lire quand l'affaire viendra en instance à la demande des frères Bonaparte, *ad calculos omnibus in-4* numéro, l'illustrissime François Tereto notre autre collègue étant absent.

Joseph POMPÉE.

*(Traduit de l'italien).*

# Le développement économique de la Corse sous le généralat de P. Paoli

La Corse, en 1755, est dans un état déplorable en matière économique. « Le gouvernement vicieux des Génois tenait ce peuple dans une espèce d'esclavage, le forçait à vendre au plus bas prix ses denrées aux agents de la République et gênait en même temps son commerce par toutes les friponneries possibles » (1). Aussi l'industrie et le commerce sont-ils inexistants ; quant à l'agriculture, pour laquelle les Corses montraient peu de goût, déjà peu développée, elle avait beaucoup reculé pendant les vingt années de guerre.

Les circonstances ne sont guère favorables à une reprise économique, et Paoli reste trop peu de temps au pouvoir pour lui donner un grand essor ; cependant là aussi, comme dans tous les autres domaines, il a donné l'impulsion au relèvement du pays.

## L'Agriculture

Un projet (2) non daté (aux Archives de la Corse) prévoit la formation dans chaque province d'un tribunal de quelques sujets les plus éclairés, qui aient la charge de promouvoir les cultures, les plantations... ».

Ces tribunaux ne semblent pas avoir été créés, mais il existe dans l'île deux délégués à l'agriculture chargés de veiller à son développement. Paoli s'en occupe personnellement : « Il nous faut veiller aux olives, aux vignes,

---

(1) *Mémoires d'un officier de Picardie*. Bulletin de la Société des Sc. H. et N. de la Corse, 266 p., 1889, page 230.

(2) *Arch. Départem. de la Corse*. Carton : « Marine-Commerce-Santé ».

aux labours » (3) écrit-il en 1763. C'est lui qui introduit en Corse la culture de la pomme de terre : « Hier, j'ai fait planter des patates, mais déjà on les connaît parmi nous et en beaucoup d'endroits on en a déjà planté. Je les mettrai à la mode en tâchant d'en avoir chaque matin à ma table » (4). Ses adversaires l'appellent même le « *Générale delle patate* ».

Mais les résultats obtenus sont encore très faibles et les Français trouveront la Corse en grande partie inculte.

## L'Industrie

Paoli avant son arrivée en Corse croyait les mines très nombreuses dans l'île et comptait en retirer l'argent nécessaire à la guerre. C'est pourquoi il fait des études sur l'extraction du fer et du cuivre et va même visiter les mines de l'île d'Elbe. Les premiers temps de son arrivée il se livre à la recherche des mines avec l'abbé Salvini ; dès son élection au Généralat, il nomme Buttafuoco surintendant des mines et fait entreprendre avec activité l'exploitation de celles qu'on a découvertes.

En 1759, il écrit plein de joie : « On a découvert quelques veines de fer et cette année les forges battront le fer corse (5) ».

Mais l'exploitation des mines ne répond pas à ses espérances ; en effet, assez nombreuses, elles sont toutes pauvres, et l'intérêt que leur porte Paoli diminue ; cependant il croit encore qu'il faut les rechercher : « Les compagnies de mineurs nous seraient les plus nécessaires parce que nous avons des mines abondantes, et à ceux qui les trouveraient nous accorderions de grands avantages (6) » ;

---

(3) Lettres de Paoli. Série II, p. 545.

(4) Lettres de Paoli. Série V p. 87. Lettre du 18 avril 1768.

(5) *Arch. Départem. de la Corse*. Série C : Carton : Documents non classés. Don Santoni.

(6) *Lettres de Paoli*. Série II p. 701.

peut-être feint-il simplement de le croire, comme l'en accuse l'abbé Rossi : « La nation étant privée de toutes ressources on laisse entendre avec diplomatie que la Corse est très riche en mines... (7) ».

En tout cas il y eut une petite industrie d'extraction de cuivre et de fer, et aussi quelques industries de guerre : poudrières, et des constructions navales dans les ports du Cap Corse : Roglianu, Nonza.

Mais c'est surtout au commerce que Paoli réserve ses soins.

### Le Commerce

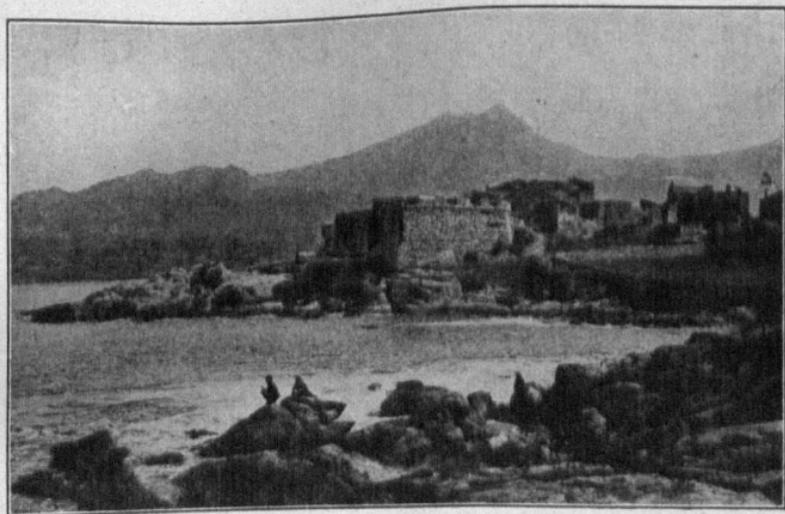
Le Commerce à l'intérieur du Royaume est presque nul, il consiste seulement en quelques échanges entre l'intérieur et les villes de la côte. Celles-ci appartenant toutes aux Génois, Paoli interdit avec elles tout commerce. Il s'occupe surtout du commerce extérieur.

Rien ne semble le favoriser : agriculture peu développée, communications très difficiles et enfin aucun débouché (les ports sont tous aux mains des Génois). Cette situation sera considérablement améliorée à la fin de la période. Nous avons vu que Paoli encourage l'agriculture (et spécialement celle de l'olivier), il essaye aussi d'améliorer les routes.

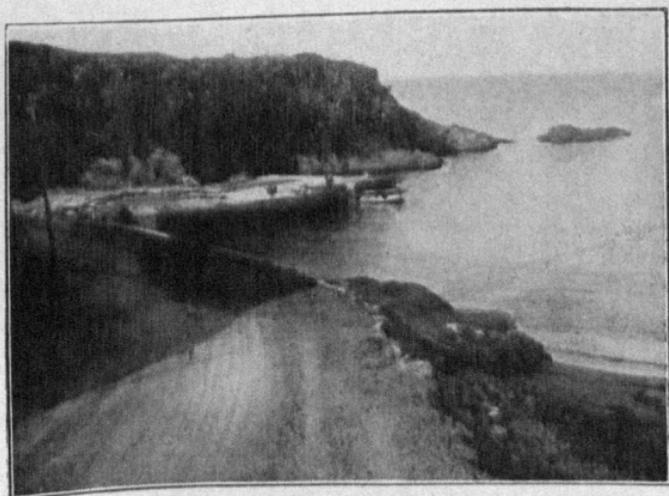
A vrai dire, il n'y a pas de routes en Corse, mais seulement des sentiers à peine praticables. Le voyageur anglais, Boswell, qui vint en Corse voir Paoli, nous a laissé une description précise de ceux qu'il suivit, pour aller rencontrer le Général dans l'Au-delà des Monts : « Pour aller à Pintu ce fut la route la plus rude que j'ai vue de ma vie. Il fallait absolument gravir la cime d'un rocher pendant au-dessus de la mer, par un sentier qui en quelques endroits n'avait pas plus d'un pied de large (8) ».

(7) Rossi : *Osservazioni* II p. 61 à 71.

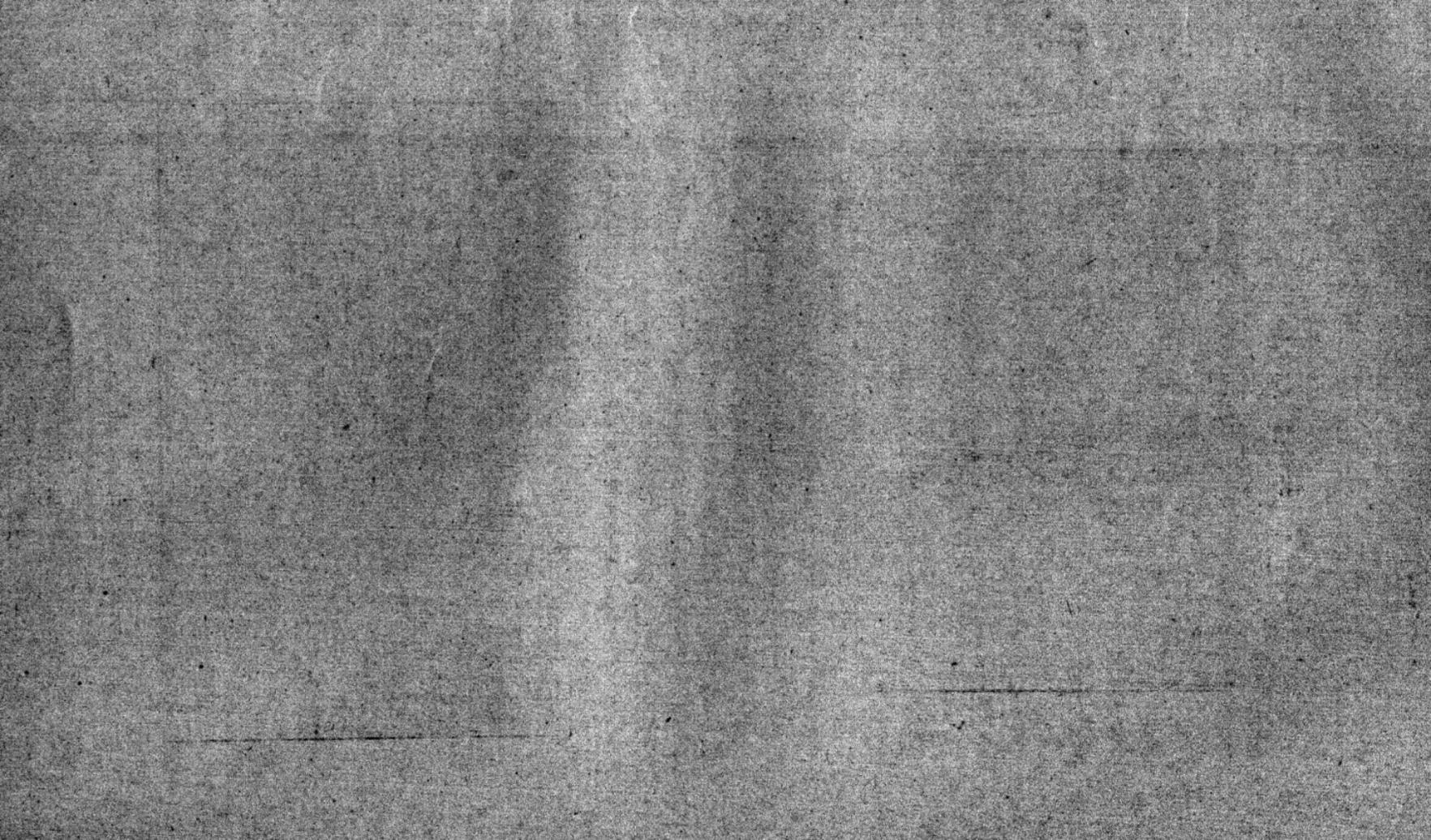
(8) Boswell o. c. p. 169.



Baie d'Algaiola



Port de Sagona



Nous avons également le mémoire d'un anonyme qui a étudié l'état des routes de Corse en 1757 : « il n'y a pas de routes, à vrai dire, ce sont des sentiers très mauvais et très longs dont les gens à pied ont assez de peine à se tirer (9) ».

Enfin il n'y a guère de ponts pour traverser les rivières et la plupart se franchissent à gué.

La Consulte de décembre 1764 donne à chaque Magistrato l'ordre de veiller à refaire les routes de sa province ». Ceux-ci à leur tour envoient des circulaires aux Podestats : « Il faut arranger les routes pour permettre le commerce dans le Royaume, les élargissant là où c'est nécessaire, en modifiant le tracé si le lieu n'y est pas propre (10) ».

Naturellement, ces restaurations ne sont pas à la charge de l'Etat mais des communes, ou plutôt, des habitants qui sont obligés, sous peine d'amende, de participer aux travaux. Mais tant qu'il n'y avait pas de ports le commerce ne pouvait se développer. Les grands ports : Bastia, Ajaccio, St-Florent, Calvi, sont occupés par les Génois et c'est surtout la Balagna dont cette dernière ville était le débouché, qui souffre de cette situation, car le commerce de l'huile avec l'Italie était pour elle une source de richesses.

Paoli conçoit l'idée hardie de créer un port de toutes pièces. Sans doute, conseillé par l'abbé Salvini qui s'occupe beaucoup de la Balagna, il choisit sur la côte de cette province le site d'Île Rousse repris aux Génois dès 1756. Il écrit au Magistrato de Balagna de venir s'y installer, pour en favoriser le développement, fait cons-

---

(9) Archives Nationales K. 1225<sup>a</sup> juin 1757. *Essai sur l'île et Royaume de Corse.*

(10) Arch. Département. de la Corse. Carton Magistrato di Capo Corso.

truire des bâtiments publics, incite les marchands à y établir leurs magasins.

Les premiers établissements s'y étaient fondés en 1761 ; en 1763 Ile Rousse est déjà une bourgade importante : « Au port d'Ile Rousse, on commence à faire du commerce, écrit Paoli à Salvini, le 14 mars 1763. Je suis avisé que de Toscane de nombreux bâtiments se préparent à y venir (11) ». Dès lors le commerce n'y fait que croître, et l'Ile Rousse est le premier port de la Corse indépendante : « Toutes nos espérances pour le commerce reposent sur les deux tours d'Ile Rousse. Tout notre souci doit être de savoir les conserver (12) », aussi Paoli se préoccupe-t-il de trouver des locaux pour les marchands étrangers, de faire régner l'ordre, d'empêcher une hausse abusive des prix.

Il essaye, dans d'autres provinces, de concentrer leur commerce dans un seul port mais la tentative ne réussit pas : c'est le cas pour Fornali, débouché de la province du Nebbiu, il est vrai aussi que la région est beaucoup moins favorisée que la Balagne.

En 1767 Paoli écrit à un de ses amis anglais (13) : « Le Congrès s'est séparé ce matin. Parmi les autres résolutions on a décidé de concentrer à San Pellegrinu tout le commerce des plages et d'en faire une habitation commode pour qui devra y demeurer, et d'assurer ce port avec quelques pièces de canon. De même il a été décidé que le commerce des provinces de la Rocca, Istria, Ornanu et Talavu soit concentré à Proprianu où l'on doit faire le même établissement qu'à San Pellegrinu. Pour les provinces de Celavu et Vicu on a destiné le golfe de Sagona au même usage ».

(11) A. D. Corse. Carton « Correspondance adressée au Conseil : 1762-1768 ».

(12) Lettres de Paoli : Série II p. 643.

(13) Lettres de Paoli : Série V p. 62. Lettre à Burnaby : 1<sup>er</sup> novembre 1767.

C'est donc tout un plan d'équipement qu'il projette de réaliser, les circonstances ne lui permirent pas de le faire.

En même temps qu'il établit des débouchés pour les produits du pays il prend d'autres mesures favorables au commerce. A la Consulte de mai 1760 on crée : « Le Magistrato de la Santé et du Commerce ! « pour conserver et développer le commerce maritime ». Ce Magistrato députe dans chaque port un représentant (14) ayant les mêmes pouvoirs que lui : c'est-à-dire veiller à ce que les bateaux entrant dans le port n'y portent pas de maladies contagieuses, faire une enquête sur la légitimité des prises de corsaire, fixer les prix maxima de certaines denrées et plus tard percevoir les droits à l'entrée et à la sortie des marchandises.

Enfin les poids et mesures sont unifiés (ils variaient beaucoup suivant les provinces) (15).

Grâce à ces transformations le commerce se développe... Il se fait surtout avec la Toscane à qui on vend surtout des châtaignes et de l'huile : « Dans ces ports viennent continuellement des bâtiments toscans, ... à la Prunete et la Padulella les grosses felouques napolitaines et les barques de Longone recommencent à arriver (16) ». Il existe aussi un petit commerce avec la France : « La petite société qu'on a formée à Casinca, et qui, pour mieux réussir, a acheté encore une gondole a ouvert son commerce à Marseille. Ils vont y vendre des châtaignes et y achètent diverses marchandises (17) ».

(14) En 1768, le Magistrato de la Santé a 14 représentants dans 14 ports dont les plus importants sont Brando, Nonza, Olmeta, Ganari, Pinu, Centuri. A. D. : Corse. Carton : « *Marine, commerce, santé* ».

(15) A. D. Corse : « Magistrato de Balagne : Affaires administratives ».

(16) Lettre du 14 février 1762. Arch. Dép. : Corse : « Documents non classés. Don Santoni ».

(17) Lettre non datée. Arch. Dép. : Corse.

Malheureusement les disettes fréquentes obligent le gouvernement à interdire toute exportation de vivres à plusieurs reprises et le commerce s'en ressent beaucoup.

Il y a donc durant toute cette période un effort intelligent et soutenu pour relever économiquement la Corse, dont les résultats sont déjà appréciables.



## L'UNIVERSITÉ CORSE

La création d'une Université est l'œuvre la plus originale de Paoli ; venant après la frappe d'une Monnaie nationale, elle achève de placer la Corse non seulement au rang d'Etat mais au rang de pays civilisé, ce que lui conteste la République de Gênes. Créer une université, c'est répondre de façon éclatante aux calomnies des Génois qui représentaient les Corses comme des barbares et des sauvages, hostiles par nature aux études des belles-lettres. L'institution a d'autant plus de valeur qu'elle est établie en un temps où la conduite de la guerre et les réformes indispensables absorbent toutes les énergies montrant ainsi à quel rang les Corses placent l'instruction.

« Parmi les devoirs que nous impose le gouvernement de l'île, nul ne nous a semblé plus important que l'instruction de la jeunesse » proclame l'édit de novembre 1764, qui annonce l'ouverture de l'Université. Et en effet, Paoli, dont l'instruction avait été si remarquable, ne peut manquer de chercher un remède à la tragique situation de la jeunesse corse qui ne trouve dans le pays aucune école.

A part les petites écoles dans chaque village, il n'y avait en Corse que deux collèges : l'un à Bastia, l'autre à Ajaccio mais, depuis la révolte, les étudiants de l'intérieur ne peuvent plus s'y rendre, ceux qui en ont les moyens s'expatrient et s'en vont dans les Universités de Naples, Rome, Padoue, Florence.

Paoli veut justement empêcher l'élite de la jeunesse corse de porter à l'étranger son argent et ses talents, il veut aussi imprimer une direction nouvelle aux études, les mettre en harmonie avec le principe et la tendance de la

Constitution politique, en somme « nationaliser » la jeunesse.

La difficulté est de pouvoir réaliser ce projet ; depuis longtemps Paoli y pense et déjà le 27 avril 1757 le consul français à Bastia signale cette préoccupation :

« Paoli, a, paraît-il, ordonné que tous les revenus des évêques soient perçus par le trésor public, ayant l'idée d'établir à Corté un collège d'études pour la jeunesse ».

Il rencontre certainement beaucoup de résistance de la part de ses collègues du Conseil Suprême qui voudraient employer les revenus à d'autres tâches, à leur avis plus urgentes. Mais il obtient que la Consulte de Corte (décembre 1763) décide « la fondation, en cette ville de Corte, d'une Université publique où l'on enseignera les belles lettres, les sciences et les arts libéraux » et lui donne le droit de rappeler en Corse les « nationaux susceptibles de servir une telle œuvre ».

Paoli fait revenir de Rome le Père Mariani, ancien Provincial de l'Ordre des Minori Osservanti, grand érudit, qu'il charge de dresser le plan de l'Université. Celui-ci y travaille durant toute l'année 1764 et reçoit fréquemment de Paoli des conseils et des encouragements.

Enfin le 3 janvier 1765 l'Université ouvre ses portes en présence du Général, du Conseil Suprême, des chefs de la nation.

Le père Mariani en est le recteur : on y enseigne :

— La Théologie scolastique et dogmatique (cette classe tient lieu de séminaire, les futurs prêtres doivent obligatoirement la suivre et on leur refuse désormais les passeports pour la Terre-ferme).

- La Théologie morale ;
- Les Instituts civils et économiques ;
- L'Ethique ;
- La Philosophie et les Mathématiques ;

— L'Art oratoire ;

— La Procédure civile et criminelle.

Les professeurs sont tous des ecclésiastiques : les pères Mariani, Guelfucci, Stefani, Grimaldi et Ferdinandi.

« Cet établissement tant désiré n'atteindra pas au début cette perfection à laquelle il parviendra, nous l'espérons par la suite... », disait la proclamation de novembre 1764.

Pour permettre ce développement on cherche des ressources ; nous savons que le clergé accepte une imposition sur chacun de ses membres, perçue par un procureur de l'Université qui a une caisse particulière. En outre les revenus de plusieurs confiscations lui sont affectés. Paoli est plein d'optimisme : « A la prochaine consulte, écrit-il en 1765, l'Université aura 200 *lires* au moins de revenu annuel sur des fonds stables et en 1767 je veux espérer qu'elle aura un fonds de 300.000 *lires* en plus duquel, avec le temps, elle pourra retirer 15.000 *lires* annuelles (18) ».

L'Université reçoit aussi quelques legs ; le nombre de professeurs est porté à 7, on entretient gratuitement des étudiants pauvres (en leur payant une somme de 15 *lires* par mois) (19).

Le nombre d'étudiants augmente, une bibliothèque se constitue peu à peu, l'Université est en plein essor lorsque la conquête française la supprime.

Pour l'enseignement primaire et secondaire, il n'est pas fait beaucoup de dépenses ; les curés se chargent du premier ; quant au second, seule la province de Balagne sous la direction de l'abbé Salvini s'occupe de l'organiser ; le grand souci de Paoli a été l'Université. N'ayant

(18) Lettres de Paoli... Série III, page 101.

(19) A. D. Corse. Carton : « Culte ». Pour l'année 1768 les secours aux étudiants s'élèvent à 1344 *lires*.

pu réaliser ce rêve que pour un temps très bref, il essaye de le faire réaliser après lui :

« Mon désir étant que le gouvernement ouvre de nouveau une école publique à Corté, qui est le point central du pays, dit-il dans son testament, je laisse une rente annuelle de 200 livres sterlings pour assurer le traitement de 4 professeurs... (20) ».

J. BATTESTI.



---

(20) Bulletin de la Société des Sciences H. et N. de la Corse n° 496. Testament de Paoli, p. 107 à 112.

## La force primera-t-elle le droit ?

Le 30 novembre dernier, à Rome, à la faveur d'un discours du comte Ciano, ministre des Affaires étrangères d'Italie, éclatèrent au sein de l'Assemblée législative de nombreux cris de députés annonçant au monde, entre autres nouvelles, que le gouvernement fasciste revendiquait la Corse et, pour mieux dire, exigeait le démembrement de la France ! Le premier moment de stupeur passé, le gouvernement français fit demander, par l'ambassadeur qu'il venait d'envoyer auprès du roi d'Italie et empereur d'Ethiopie, des explications sur cette manifestation inattendue et injustifiée. On lui répondit qu'il y avait eu erreur et que les représentants du parti fasciste avaient crié sans trop savoir pourquoi et comment, qu'il fallait n'attacher aucune importance à une manifestation déplacée. Le gouvernement français se contenta courtoisement de cet éclaircissement !! A qui fera-t-on croire qu'une assemblée aussi disciplinée que la Chambre italienne ait interrompu le ministre sans en avoir reçu l'ordre préalable ? Que penseraient nos voisins si, un beau jour, pendant que le chef de notre diplomatie discourait au sujet des « droits imprescriptibles de la France en Méditerranée » nos députés se mettaient à hurler « Sardaigne, Sicile, Lybie ! ».

Quoiqu'il en soit, les Corses, parmi lesquels n'existe aucun irrédentisme et dont la patrie est française depuis 1769, avec l'assentiment de la très grande majorité d'entre eux, se sont fâchés. Ils auraient dû cependant s'attendre à l'expression de cette convoitise, car les symptômes antérieurs d'une revendication prochaine ne leur ont pas manqué. Aucun d'eux ne voulait y croire,

soit qu'ils aient pensé qu'une Corse, département français, était à l'abri d'une pareille vicissitude, soit qu'ils aient jugé l'Italie trop sensée. Ils ont donc véhémentement écarté les prétentions de M. Mussolini au rattachement de la Corse à l'Italie. A-t-il au préalable demandé leur avis aux habitants de l'île, ou bien estime-t-il qu'ils peuvent, au XX<sup>e</sup> siècle, être arrachés malgré eux, au pays qu'ils considèrent comme leur patrie? Toute l'île s'insurgea. A Ajaccio, le 11 décembre, une grande manifestation se déroula dans les rues pour protester contre les visées italiennes : à la population de la ville s'ajoutèrent celle des communes voisines, les associations combattantes et les organisations municipales.

battantes et les organisations municipales. Mais dès le 3, l'adjoint municipal, remplaçant le maire malade, avait télégraphié au Président du Conseil :

« La population ajacienne unanime, plaçant au-dessus de toutes les opinions son patriotisme, tient à vous dire son dédain pour certaines manifestations verbales et à vous affirmer que la Corse, qui fut Corse avant de devenir française, n'aura jamais d'autre drapeau que celui d'Austerlitz, de la Marne et de Verdun. Elle vous prie, Monsieur le Président du Conseil, de recevoir l'hommage de ses sentiments qui ne sauraient admettre ni les compromissions, ni les trahisons. »

A Bastia, dès le 3, aussi, se fondait un Comité pour organiser une manifestation que le maire approuvait et que le Ministre de la marine, M. Campinchi, ratifiait par le télégramme suivant : « Elle signifiera qu'il n'est pas un des nôtres qui ne soit prêt à donner sa vie pour la Corse française ». Le 4 décembre, la ville, sans distinction de partis, témoigne sa fidélité à la France. Le président du Comité, après que la Marseillaise eût retenti sur la place publique, prononça devant le monument aux morts, ce serment : « Face au monde, de toute notre âme, sur nos gloires, sur nos tombes, sur nos berceaux, nous jurons de vivre et de mourir Français » et la foule répéta : « Nous le jurons ». Ce fut une journée de fête et d'émotion comme au 30 novembre 1789, quand Bas-

tia célébra l'union de la Corse et de la France que la Constituante venait de décréter.

La municipalité, présidée par M. de Montera, vota l'ordre du jour « protestant contre les paroles prononcées au sein du Parlement italien, s'associant de toute son âme au serment de fidélité prêté devant le monument aux morts de la dernière guerre, et donnant à la patrie française l'assurance de l'indéfectible attachement de la Corse jusqu'à la mort ». Les revendeuses du marché ne voulurent pas être en reste et, par une émouvante pensée, affirmèrent leur patriotisme en décorant leurs légumes de centaines de petits drapeaux et en ornant leurs cheveux d'emblèmes identiques.

Les communes de Corse, sans distinction, imitèrent ou suivirent cet exemple. A Corte, le même jour, la capitale de la Terre du Commun (c'est-à-dire de la démocratie insulaire) et de Pascal Paoli, extériorisa ses sentiments patriotiques et français et promena à travers ses rues une pancarte avec ces mots : « Plutôt aux Turcs qu'à Gênes ». Portu-Vechiu demanda aux Corses de faire trêve à leurs divisions et de s'unir pour défendre « le drapeau et la terre de Corse » emblème et bien de toute la France. Il Rousse déclara que les Corses resteraient unis pour défendre leurs libertés françaises que l'Italie fasciste menaçait. Meria, Bonifacio, Proprianu et bien d'autres communes, telle que Sartène, traduisirent de différentes façons leurs sentiments de surprise, d'émotion, voire d'indignation.

En même temps s'agitaient les groupements corses du continent français, et même du monde. A Marseille, à Nice, à Beausoleil, à Grasse, à Lyon, à Bordeaux, à Toulon, à Lille, à Strasbourg, etc. les groupements corses firent entendre leur voix indignée ou ironique. A Marseille, les Corses, au nombre de quinze mille « votèrent un ordre du jour réfutant l'équivoque que voudrait créer le gouvernement de Rome, en les faisant passer pour des

Italiens et proclamant à la face du monde leur qualité de Français et leur désir de le demeurer à l'abri de la République et de sa force. »

Mieux que ces cris, les groupements demandèrent au professeur Charles Mattei une belle conférence dans laquelle il put affirmer les sentiments profonds de ses compatriotes. A Grasse, l'Amicale déclara que : « Corses avant d'être Français, ils aimaient la France de tout leur cœur et n'accepteraient jamais d'appartenir à une autre nation ».

Paris, où résident des milliers de Corses dont plusieurs sont des Français importants, fut à la hauteur des circonstances. Le groupe du Fol-klore Corsica, au nom de plusieurs autres associations, déclara : « La Corse n'a jamais été italienne et n'admet pas les prétentions romaines. Les Corses n'oublient pas la lutte victorieuse que leurs ancêtres ont menée pendant des siècles contre l'adversaire génois. Demeurant profondément attachés au souvenir de leurs nombreux compatriotes morts glorieusement pour la France sur tous les champs de bataille, ils sont prêts, jusqu'au dernier, à faire le sacrifice de leur vie pour la défense de leur liberté ». Le Comité général des Corses de Paris, répéta ce serment. L'Union des Combattants corses vota, sous la présidence du général Emily, le dernier héros de Fachoda, l'ordre du jour suivant : « Les anciens combattants corses, considérant comme une injure à leurs sentiments patriotiques la manifestation qui s'est déroulée à la Chambre italienne ;

« Fiers des luttes que leurs ancêtres soutinrent pour défendre leurs libertés, rappelant que la Corse ne fut jamais italienne, et ne fut que Corse avant d'être française, affirment qu'elle n'aura jamais d'autre drapeau que celui de Rivoli, de Solférino, de la Marne et de Verdun. Sur les tombes des 40.000 Corses tombés au cours de la grande guerre, ils font le serment de défendre tou-

jours, avec le même courage, le même amour, leur seule mère patrie, la France. »

Les étudiants de Paris, si nombreux, se devaient de ne pas rester indifférents. Après avoir assisté à la manifestation des Corses de Paris, sur la place de l'Etoile, devant l'Arc de Triomphe de Napoléon et la tombe du Soldat Inconnu, symbole du sacrifice total à la patrie, ils organisèrent leur monôme, et en vrais Parisiens le rendirent joyeux et humoristique. Pour eux l'opinion des députés italiens n'était qu'amusante et peu dangereuse. Aussi leurs pancartes annonçaient : « La France sur le Pô ; Venise aux amoureux ; le Vésuve à Paris ; l'Italie au Négus ; Non, vous n'aurez pas Tino Rossi ». Peut-être en effet valait-il mieux rire que s'indigner, comme le firent 4.000 Corses, dans une des grandes salles du Palais de la Mutualité, sous la présidence du commandant Arrighi, grand mutilé et officier de la Légion d'honneur ; après avoir entendu le discours du grand orateur de Moro Giafferi, ils prononcèrent le serment de demeurer Français coûte que coûte.

Les mêmes protestations sont parvenues de la terre entière. En Algérie, le président de la fédération des groupements corses de l'Afrique du Nord, le bâtonnier Colonna d'Ornano « s'est indigné, au nom de ses membres, contre toute prétention étrangère sur la Corse. « Mes compatriotes, a-t-il dit, s'estiment lésés, dans leur amour pour la France et leur patriotisme, par des clameurs et des revendications inconsidérées ». Et M. Filippi, agrégé de l'Université, ancien adjoint, président de la Corse mutuelle, ainsi que M. Constantini, président d'honneur de la Fédération assisté du secrétaire général Franchi ont approuvé. L'Amicale de Philippeville a réclamé des Corses le sacrifice de leur vie pour maintenir la Corse française. Et comme *bis repetita placent*, ceux de Bougie, de Dakar en firent autant ; ceux de l'Indochine répétèrent « qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour témoigner

leur indéfectible attachement à leur seule patrie, la France ».

Nous pourrions arrêter là cette énumération. Mais il y a d'autres déclarations qui méritent d'être connues. Celle de la Commission départementale entre autres qui, au nom du Conseil général de l'île dont elle est l'émanation « s'indigne des visées italiennes sur la Corse, proclame son indéfectible attachement à la France, à laquelle elle se sent unie par la communauté de la pensée et par tout un passé de gloire ». Celle des parlementaires et en particulier de ceux qui représentent les opinions des deux partis politiques, M. Landry et M. Pietri. Le premier a dit :

Les Corses veulent que le monde entier sache à quel point ils sont Français. Ils ont combattu glorieusement dans la guerre de 1914 ; ils se battraient avec un héroïsme redoublé dans la guerre où serait mise en question l'union indissoluble de leur petite patrie la Corse et de la France, leur grande patrie.

#### Le second a écrit :

Jamais les Corses n'ont accepté de s'intégrer dans un système italien et leur farouche hostilité ne craignit pas de s'attaquer à l'omnipotence de Rome, qui le leur rendit avec une grande dureté.

Placés au centre même de la latinité, au cœur même de cette Méditerranée que fut le lac sacré de l'intelligence humaine, les Corses se considèrent comme indissolublement Français. Faire de la Corse, l'inutile enjeu d'un malentendu franco-italien, c'est commettre une erreur sans excuse et peut-être briser un ressort profitable...

Je ne parviens à saisir ni le sens, ni l'intérêt de l'étrange manifestation à laquelle s'est livrée la Chambre italienne, quand elle a cru pouvoir mêler la Corse à ses clameurs irrédentistes. »

Ce sont là des opinions que ne dicte pas l'enthousiasme, mais la forte raison et le jugement de deux hommes instruits. Elles sont complétées par cette protestation des universitaires corses résidant à Paris et représentant une élite de l'intelligence corse.

Les universitaires corses soussignés, nés dans l'île ou de parents insulaires, ne pouvant oublier :

Que leurs ancêtres, d'origine ibère, ligure ou grecque, ont, pendant quatre siècles, lutté contre les prétentions de la République gènoise à établir sa domination sur eux ; que l'un de leurs plus grands hommes, Sampiero, dit « le Corse », tenait pour un principe qu'il valait mieux être Turc que vassal gènois ; qu'au surplus les représentants de la République gènoise en Corse ne purent guère étendre leur influence au-delà des forteresses qu'ils avaient construites sur la côte et qu'en fait la Corse ne fut jamais gènoise et à plus forte raison italienne ;

Que, séduits par la France illustre et généreuse, les Corses sentirent, leur honneur étant sauf après la bataille de Ponte-Novu, à ne plus résister aux représentants du gouvernement français ; que ce gouvernement poursuivit, dès 1768, une politique d'assimilation rapide, qui constituait l'hommage le plus flatteur rendu à la valeur des insulaires et permit au plus illustre des enfants de l'Île de faire ses études, d'atteindre la première place dans la nation, de répandre à travers l'Europe, sous les plis du drapeau tricolore, les principes de liberté et d'indépendance des peuples qu'il tenait de ses origines mêmes, et qui servirent par la suite à plus d'une nation pour réaliser son unité ;

Que la Corse, désormais rattachée à la France glorieuse, en reçut les inestimables bienfaits que comporte le respect des Droits de l'homme, tandis qu'elle versait pour la plus grande patrie un sang généreux sous tous les cieux et sur toutes les mers ;

Que cet enchaînement de faits établit entre elle et la France des liens indissolubles qu'aucune manœuvre étrangère ne saurait dénouer ;

Regrettent que, dédaignant les leçons du passé, les réalités du présent, les principes les plus élémentaires du droit des Corses à disposer d'eux-mêmes et la justice de la cause de la France, l'Italie émette la prétention insoutenable de réclamer la Corse uniquement par ambition et compromettre ainsi les relations de bon voisinage que les Corses avaient jusqu'ici entretenues avec elle.

Et tiennent à attester, dans une déclaration solennelle, l'absence de tout fondement aux prétendues aspirations du peuple italien, ainsi que leur inaltérable attachement à la patrie française :

Les Corses sont et demeureront Français, envers et contre tous.

Ont signé :

MM. Albertini, Eugène, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ; Albitreccia, Antoine, professeur au lycée Condorcet ; Ambrosi, Ambroise, professeur au lycée Louis-le-Grand ; Andreani, Jacques, professeur au lycée Pasteur ; Comiti, professeur à l'école Colbert ; Crucioni, Franklin, professeur au lycée Janson-de-Sailly ; Ferrucci, professeur au lycée Henri-IV ; Mmes Gherardi, professeur au lycée Jean-de-La Fontaine ; Moroni, professeur au lycée de jeunes filles d'Orléans ; MM. Ottavy, Mario, professeur au lycée Claude-Bernard ; Perfetti, professeur au lycée Janson-de-Sailly ; Piobetta, inspecteur d'académie, directeur de l'office du baccalauréat ; Ricci, professeur au lycée Saint-Louis ; Santelli, inspecteur d'académie, directeur adjoint de l'enseignement du département de la Seine ; Santoni, François, professeur au lycée Voltaire ; Santoni, Marc, professeur au lycée Janson-de-Sailly ; Santoni, Pierre, professeur au lycée Rollin (I).

(1) L'absence, dans cette liste, du nom de M. Marcaggi, professeur bien connu des universitaires de la capitale, pour

Cette protestation, dont tous les termes sont pesés, exprime un sentiment fondé sur la vérité et que des centaines de milliers de Corses, sinon l'unanimité de la nation corse, ont acclamé. Elle est donc la voix de la patrie corse, qui, quoiqu'il arrive, se fera éternellement entendre. Les neutres eux-mêmes l'ont approuvée. Mais il serait trop long de reproduire tous leurs témoignages. Qu'il suffise ici de dire que les étudiants londoniens ont, eux aussi, trouvée plaisante l'idée d'une union de la Corse à la péninsule voisine et qu'ils ont promené dans les quartiers de leur capitale des pancartes demandant le retour des Etats-Unis et de la Normandie à la Grande-Bretagne. Un autre témoignage est celui des enfants d'une école française : M. Le Paysan, vice-recteur de la Corse, a fait

rait faire croire qu'il ne partageait pas l'opinion de ses collègues corses. Or voici la lettre qu'il a écrite au directeur du *Temps* et que le grand journal a reproduite le 7 janvier dernier :

« Le *Temps* a fait l'honneur à l'universitaire que je suis de publier quelques lignes d'article ou de discours où était prônée, à l'école française, l'étude de la langue et de la civilisation italiennes. Le nom du signataire, si obscur qu'il fût, était un nom purement corse. A l'heure trouble où nous vivons, il n'est pas impossible que quelqu'un ne voie là une équivoque à exploiter. Voudriez-vous donc permettre aux lecteurs du *Temps* de trouver un complément aux lignes susdites dans la déclaration suivante ?

L'auteur des lignes en question ne renie rien de ce qu'il a écrit Méditerranéen, il considère que l'étude de l'Italie, de la langue et de la littérature italiennes, doit avoir la place qu'elle mérite, dans nos programmes scolaires. Il reste l'ami d'une Italie, amie de la France.

Quant aux prétentions de certains Italiens sur la Corse, elles ne se justifient en rien. Parler d'un irrédentisme corse, c'est ou ne rien connaître à la Corse, ou bien être de mauvaise foi et chercher à tromper le peuple italien ou quelque autre peuple, depuis peu voisin de l'Italie. *Il n'y a pas d'irrédentisme corse ; il n'y en a pas l'ombre.* La campagne, menée actuellement dans la péninsule, n'est qu'un mouvement artificiel, une *montatura*.

La Corse a été définitivement conquise, plus que par les armes, par le génie de la France. Si la nationalité française de ses habitants n'était attestée par les monuments aux morts qui se dressent sur les places de nos villages, par les fières inscriptions perpétuant sur les façades des maisons le nom d'un brave, tombé pour la France, qu'on interroge le plus humble de nos bergers, le mieux renté de nos citadins, la réponse sera la même : — Depuis plus d'un siècle et demi que

savoir qu'il avait reçu des enfants de l'école de Mercy (Meurthe-et-Moselle) une lettre par laquelle ils l'informaient « que désormais, dans la récitation de leurs leçons, ils ne diraient plus la Corse, mais la Petite France, chef-lieu : Ajaccio, sous-préfectures : Calvi, Corte, Sartène et Bastia ». Déclaration touchante par laquelle ils signifiaient qu'à leurs yeux on ne pouvait pas séparer la Corse de la France.

\*  
\*\*

Le voile est donc levé. Ce que quelques polémistes insinuaient à mots couverts : l'Italie veut la Corse, est aujourd'hui considéré comme officiel. Une partie du peuple italien auquel nous avons jadis, nous autres Français, prêté notre concours pour faire son unité, se prépare à déchirer notre patrie. La France apparaît à ses dirigeants mûre pour le démembrement, comme une Pologne de 1772. L'Etat italien s'enrichirait sans vergogne des dépouilles de la nation qui lui témoigna tant de sollicitude. A nous, crient les foules excitées : Nice, la Savoie, la Corse,

---

les Corses sont entrés dans la grande et généreuse famille française et participent, en citoyens libres, à sa vie, ils sont heureux et fiers d'être Français, et entendent le demeurer.

Ces sentiments des Corses sont *essentiellement populaires*, leur volonté d'être Français est enracinée au plus profond de l'île : elle est un fait en faveur duquel il est bien inutile de mobiliser l'ethnographie, la géographie, l'histoire ou la linguistique, et qui supprime toute discussion. On ne discute pas plus le patriotisme des peuples qu'on ne discute leurs frontières.

Habitants d'une marche de la France comme leurs frères de l'Est, les Corses sont plus que les autres Français intéressés à ce que la France soit bien gouvernée, bien administrée. Il est superflu qu'ils formulent le vœu de rester Français — ne serait-ce pas là faire une sorte d'injure à la France ? — Le vœu qu'ils expriment du fond du cœur, c'est que la France soit forte, non pas seulement militairement forte et bien défendue, mais organiquement forte, gouvernée par ses élites dans le sens de ses grands intérêts nationaux, qu'elle soit plus pleinement, plus souverainement encore, la France.

Pierre MARCAGGI,

*Professeur agrégé d'italien au lycée Henri-IV.*

Tunis, et le reste !!! Contre ce projet parricide, en tout cas fratricide, s'élèveraient sans doute les Français, mais aussi, nous en sommes sûrs, de nombreux Italiens qui n'ont pas tout à fait perdu leur raison.

Mais ne nous occupons ici que de la Corse. Sur quoi se fonderaient les gouvernements fascistes pour la revendiquer. Sur la race? Ils savent bien cependant que ce mot n'a aucun sens. Il n'y a ni race italienne, ni race allemande, ni race française. Il y a des habitants de tel ou tel territoire qui désirent être unis à tel ou tel peuple. Les Corses viennent de clamer aux quatre coins de la terre : nous désirons être réunis aux Français. Nous ne sommes pas Italiens. Sans doute de nombreux éléments de la péninsule voisine ont, au cours de l'histoire, pénétré dans l'île, tantôt mal accueillis, tantôt cordialement reçus, mais ils se sont rapidement fondus dans la masse d'un peuple, auquel on a jadis accordé beaucoup de défauts, sauf celui d'être sans vigueur, ni personnalité. Il en a été de même des autres éléments, grecs, germaniques et français : les Pèkle et les Buochberg et tant d'autres sont-ils moins Corses que les Thiers, les Dussol, les Bourgeois pourtant venus aussi de France et de la Suisse? Laissons donc cette question de race aux anthropologistes.

Serait-ce donc la langue qui légitimerait la main-mise sur la Corse? Nous savons certes que les journaux, les revues et cent autres brochures de la péninsule s'efforcent de prouver que le dialecte corse n'est que du pur italien. De cette pseudo-vérité, ils ont persuadé beaucoup d'étrangers et quelques Corses eux-mêmes, tant l'erreur répétée finit par paraître une vérité. Mais allons au vrai. Notre langue est un mélange de mots grecs, ligures, ibères et latins, auxquels sont venus s'ajouter plus tard beaucoup de mots toscans, génois, arabes et, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle des mots germaniques et français. De plus en plus même, les mots français tendent à dominer; seuls quel-

ques vieux paysans usent encore des mots remontant à un vieux passé et, transmis, quoique déformés.

Les Corses n'ont certes pas attendu que la langue italienne se formât aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles pour parler entre eux ; il serait sans exemple qu'un pays conquis ait abandonné complètement son dialecte pour adopter celui de son vainqueur détesté. Les Corses du XX<sup>e</sup> siècle se servent aujourd'hui de leur langue ancestrale, fortement influencée par les dialectes italiens à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et par les mots français à partir du XVIII<sup>e</sup>. Les ressemblances qui peuvent exister entre le corse et l'italien prouvent simplement le voisinage et les rapports commerciaux. Telle est la vérité.

Y aurait-il donc des affinités qui justifieraient l'absorption par l'Italie ? Il est bien inutile, sur ce chapitre, de s'étendre longuement. Quiconque connaît les aptitudes, les penchants du Corse et de l'Italien est suffisamment averti sur leurs différences profondes. A quoi bon vouloir démontrer une vérité. A ceux qui ne sauraient pas, nous conseillons de fréquenter un peu les deux peuples, pour sentir rapidement combien leur génie est dissemblable.

Au triple point de vue politique, moral, intellectuel, ces deux groupements humains diffèrent, si bien que la seule raison valable pour laquelle les jeunes fascistes réclament la Corse comme un bien légitime est fondée sur le voisinage, c'est-à-dire sur une sorte de lien géographique que la mer a tissé. Puisque les mêmes flots bleus baignent les deux rivages, l'Italie doit posséder la Corse. Argument enfantin, qui ne tiendrait pas compte de la volonté des hommes qui y vivent. Cette volonté suffit à l'Italie pour réclamer hier, l'Istrie, la Dalmatie, le Trentin ; elle autorise aujourd'hui l'Allemagne à prendre l'Autriche, les Sudètes, Dantzig, etc. Mais elle ne permet pas à l'une de vouloir l'Ukraine et la Pologne, à

l'autre d'occuper la Corse et la Savoie. Le voisinage seul explique leur gourmandise et, s'il devient la base de tout le droit nouveau, il faudra remanier la carte de l'Europe; la France réclamera les îles anglo-normandes, la Belgique et la Suisse; l'Italie obtiendra Nice et la Provence et de proche en proche, le Languedoc, les Pyrénées, l'Espagne, l'Afrique du Nord, etc., etc...

Il vaut mieux que les hommes deviennent raisonnables, s'ils veulent que la terre reste encore habitable. Sinon l'ère des combats ne tardera plus guère et leur folie ne guérira que dans un bain de sang. Le fort se défendra, le faible périra, mais nous travaillerons à être avec les forts. Souhaitons cependant que les chefs responsables de l'Italie fasciste reviennent au respect d'autrui et de son bien, que M. Mussolini, après avoir mérité les louanges de quarante millions d'hommes, ne s'efforce pas d'avoir leur anathème. Puisque les Corses veulent demeurer bons Français (ils l'ont dit et crié, ils l'ont même prouvé!), qu'il les laisse à la France et tourne ses regards, ses efforts, ses milliards, vers les terres lointaines que sa patrie possède.

A. AMBROSI-R.



## BIBLIOGRAPHIE

Lui toujours lui. Jamais peut-être son souvenir n'a plus hanté la mémoire de nos contemporains. Nous avons aujourd'hui deux livres importants de l'Empereur à analyser.

**Napoléon. Les derniers moments.** — Le premier est l'œuvre des docteurs Abbatucci et de Mets. Ils n'ont pas, à vrai dire, collaboré au même récit, chacun des deux se réservant une part déterminée et mieux adaptée à ses goûts. Ils auraient pu d'ailleurs intervertir facilement les rôles. Ils ont en tout cas composé un livre suggestif et original.

Au docteur de Mets, que nos lecteurs connaissent et que les Anversois apprécient justement, est échu la tâche de montrer la *vraie figure du docteur Antommarchi*. Elle était difficile car le médecin de Napoléon a subi les critiques, les injures, les injustices de nombreux écrivains qui ont été amenés à étudier le calvaire de l'Empereur à Sainte-Hélène. Chacun se souvient des jugements de Frédéric Masson et de lord Rosebery. Ils manquent à la fois d'impartialité et de sérénité. Disons pour leur excuse qu'ils ignoraient les documents qui ont été découverts récemment et qui nous ont permis de mieux juger l'homme à qui était dévolu la tâche écrasante de soigner et de défendre contre une nature impitoyable et contre la mort le bâtisseur de l'empire français, prisonnier dans une île malsaine. La lecture du livre que le docteur de Mets a composé, en s'appuyant sur ces documents, nous permet d'avoir une opinion plus juste et meilleure du médecin corse et je mets au défi quiconque l'aura lu de ne pas accepter la réhabilitation d'Antommarchi.

Le docteur Abbatucci, médecin colonial, qu'une longue et brillante carrière a familiarisé avec les maladies tropicales, contribue pour sa large part, dans la seconde partie de la brochure, à modifier cette opinion. **Napoléon est-il mort d'un cancer ?** L'énigme pathologique de Sainte-Hélène. La méthode du praticien est habile et scientifique. Etudiant toutes les manifestations malades de l'organisme napoléonien depuis les origines, il amène peu à peu le lecteur à cette constatation que la prétendue gale de la jeunesse (1) n'a été qu'un eczéma dû à une intoxication hépato-intestinale et que le foie était seul en cause dans ces douleurs qui assiégèrent Napoléon à Sainte-Hélène ; puis s'appuyant sur l'examen d'un morceau d'intestin du malade, conservé au musée du Royal Collège of Surgeons de Londres et sur la thérapeutique actuelle des maladies paludéennes, il se décide à refaire le diagnostic. Nous ne le suivrons pas dans les recherches savantes et minutieuses auxquelles il se livre à propos des symptômes présentés par

(1) Cf. *Revue de la Corse*, n° 37 (année 1926).

**Napoléon**, mais il persuade entièrement son lecteur de la justesse de ses conclusions et celles-ci sont : « L'Empereur est mort d'une hépatite suppurée consécutive à une amibiase intestinale, accompagnée de péritonite par suite de l'ouverture de l'abcès dans la cavité péritonéale ». Pour se justifier, le docteur Abbattucci reproduit plusieurs planches et gravures.

Ceux qui voudront être convaincus comme nous n'auront qu'à lire sa démonstration. Elle légitime les soupçons manifestés par les docteurs O'Meara et Stockoe, médecins anglais qui ne furent pas autorisés à parler net et qui pour avoir osé effleurer la vérité furent rayés par l'Angleterre des cadres de l'armée.

La Société de médecine italienne en 1932 avait confirmé leur diagnostic en disant aussi que Napoléon devait être mort d'un abcès du foie d'origine amibienne, de sorte que le procès est désormais jugé et que l'historien connaît maintenant la vérité sur les causes de la mort de Napoléon I<sup>er</sup> (1).

« **Napoléon** » par **Antoine Trojani**. — Sur Napoléon, sur son œuvre si vaste, sur tous les événements auxquels son nom est mêlé on a tant écrit en France et hors de France que la matière semble bien près d'être épuisée. Cependant, en raison même de l'extraordinaire floraison de thèses auxquelles elle a donné lieu, on comprend qu'elle soit et pour longtemps encore, un champ de recherches historiques pour tous ceux que tentent l'énigme de la personnalité « impériale » et la compréhension profonde des événements qui ont bouleversé l'Europe pendant près de vingt années.

Dans l'une de ses préfaces (3), Jacques Bainville affirme « qu'une bibliothèque napoléonienne un peu complète devrait comprendre environ dix mille volumes » et « pour n'avoir que l'essentiel il en faut au moins cinq cents ». A ces derniers on ajoutera sans doute désormais le « Napoléon » de M. Antoine Trojani dont la pensée exprimée dans un style vif, élégant, nerveux met en relief tout ce qui contribue à mieux saisir la personnalité et la carrière du grand homme. C'est un ouvrage qui abonde en jugements sains, en vues originales, en citations savamment confrontées d'où jaillit par contraste tout ce que l'on peut appeler le clinquant d'œuvres dont la réputation est très au-dessus de la valeur. Et c'est bien là que M. Trojani excelle le plus. En quelques mots souvent, il a l'art de mettre en pièces des opinions qui passent pour sérieuses ; son sens critique donne beaucoup de relief à ses vues.

Ainsi dédaignant les procédés faciles, évitant les formules inspirées beaucoup plus par le désir d'être original que par la recherche de la vérité, constamment placé dans le champ de l'essentiel, M. Trojani a écrit un livre dont le fond et la forme apportent réellement du nouveau. Pour l'écrire, il a renouvelé

(2) Ce livre est vendu par M. Vincentelli, 177, rue Lozane, Anvers, Belgique (25 francs belges).

(3) *Napoléon*, de Bainville.

sa manière. Ce n'est plus le pamphlétaire « qui appelle un chat un chat et Rollet un fripon », c'est l'historien qui juge, compare, met le lecteur en présence des thèses contradictoires, mais n'hésite pas souvent pour aider le lecteur indécis, à choisir, à lui faire entendre son opinion. C'est souvent celle du bon sens. Quand il analyse le concours apporté par ses frères à Napoléon, il ne se trompe guère. Quand il juge la conduite de Murat, qu'il a mis sur le pavois, et qui le trahit en s'abouchant avec les Anglais, M. Trojani ne s'étonne pas de savoir que l'Empereur lui pardonne « comme il a pardonné à Saliceti, qui l'avait dénoncé au Comité de salut public, comme il a pardonné au capitaine Charles, commissionnaire et amant de Joséphine, comme il pardonne tous les jours à Fouché, à Talleyrand leurs trahisons ; à ses frères « les embarras qu'ils lui suscitent ; à ses sœurs leur vie déréglée ; comme il a pardonné à Joséphine de l'avoir ridiculisé ; comme il pardonnera à Marie-Louise de l'oublier dans les bras de Neipperg. Napoléon n'a pas l'âme vindicative et puis il trouve toujours plus de raisons de pardonner que de se venger ». Ce jugement est parfait, car il est exact et on pourrait en citer encore de nombreux exemples. Mais le livre est tellement rempli qu'il serait impossible de procéder à une analyse complète. Pour le connaître, il faut le lire et quinconque l'a commencé est assuré d'aller jusqu'au bout. M. Trojani a eu l'audace de s'atteler à un travail dangereux et qui a fait reculer bien des historiens ; il peut se vanter d'avoir réussi à écrire une étude qui échappe à la banalité courante, un livre qui marquera sans doute, qui connaîtra, nous l'espérons, un beau succès, et, en définitive, qui est favorable au génie, au caractère de l'Empereur. — J. G.

---

## NOUVELLES

### en quelques lignes

---

**Cristophe Colomb.** — M. Jacques Boulenger a publié dans le *Temps*, au sujet du grand navigateur, deux articles bien déconcertants. Dans le premier il examine les thèses en présence au sujet de la naissance et de l'origine de Colomb. « Une chose qui paraît certaine, écrit-il, c'est qu'il n'est pas génois et qu'il ne savait pas un mot d'italien ». Harrisse, son biographe, le dit ; Ullva le confirme. On a prétendu qu'il était fils d'un cardeur et avait commencé par exercer ce métier jusqu'à l'âge adulte. Or l'ami de Colomb, l'évêque Las Cases, affirme qu'il commença à naviguer à 14 ans. Aussi le commandant Charcot reconnaît-il qu'il avait l'instinct d'un marin et une connaissance remarquable des choses de la mer. M. Boulenger se moque de M. Vignaud qui prétend que le découvreur aurait pu oublier sa langue maternelle : l'italien ; de ceux qui préten-

dent qu'il était du Tessin. Il passe dédaigneusement sur la thèse des origines corses. Il hésite sur la thèse galicienne et il avoue que Colomb a caché son origine même à son fils. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'il était très orgueilleux, d'un orgueil presque maladif, un « épateur », et qu'il y a dans ses récits tant de contradictions que sa vie devient une légende et il est malheureusement fort peu probable que la découverte de pièces sensationnelles vienne mettre d'accord les historiens. (16 septembre 1938).

Or, une quinzaine de jours après, cette découverte est faite. On dirait que la grâce a touché M. Boulenger. Ce qu'il avait adoré, il le brûle impitoyablement. C'est qu'il a lu une étude parue en 1933 dans la *Revue historique*, écrit-il, et qu'il a été subitement convaincu. Son esprit critique si affiné le 16 septembre, s'est engourdi le 9 octobre. Antonio Gallo, chancelier de la Banque de Saint-Georges a écrit que Colomb était le fils de Domenico Colomb, établi à Gênes, cardeur de son métier et que sa femme s'appelait Fontanabona ; qu'il était né en 1451 *natione ligures*, mais que son orgueil ne lui permettait pas de donner cette origine ; qu'il était en relations d'affaires avec beaucoup de génois et qu'il avait eu comme frères Barthélemy et Giacomo (Diégo), comme oncle Antonio et comme cousins germains Giovanni, Matteo et Amighetto, cités par des actes notariés en 1489 et 1496. Cela ne prouverait d'ailleurs rien, car le notaire Battestini, de Calvi, malheureusement décédé, a surabondamment prouvé par ses registres que Colomb avait des parents et des homonymes nombreux à Calvi. Son ignorance de la langue italienne, admise par M. Boulenger, ne devient plus le 9 octobre que de la difficulté à l'écrire, comme s'il était possible à un homme d'oublier jamais sa langue maternelle, même après trente ans d'abandon vocal. Bref, ces deux longs articles ne prouvent rien ni pour, ni contre les nombreuses théories qui ont été bâties sur l'origine du navigateur, mais ils prouvent la facilité de l'auteur à changer d'opinion. On peut dire en terminant que la position de la question reste la même. (*Le Temps*).

**L'agriculture en 1938.** — D'un rapport du directeur des Services agricoles du département, on peut déduire qu'en 1938 la situation de l'agriculture en Corse est moins mauvaise que dans les années précédentes. Le prix du blé à 180 francs l'hectolitre et du foin à 3 francs le kilog a poussé quelques propriétaires à en recommencer la culture. Il en a été de même pour l'orge et l'avoine, dont les prix sont montés à 125 francs le quintal, et pour le maïs. La surface totale consacrée aux céréales a été de 8.000 hectares. La pomme de terre en a couvert 2.000. Mais cette culture est restée insuffisante, car on en importe 40.000 quintaux. La production fourragère est redevenue presque normale : on parle de 30 francs le quintal pour le cours du foin.

La vendange a été bonne et le vin a atteint le prix de 200 francs l'hectolitre. La culture fruitière se développe de plus en plus. La récolte des châtaignes a été bonne.

L'élevage est en honneur. Le lait de brebis a valu 3 francs le litre. Les chevaux et les mulets sont recherchés. Les bovins sont vendus 8 à 10 francs le kilog et les porcs 7 à 8 francs.

En résumé la situation serait satisfaisante et il faut en croire un homme qui la connaît bien. Mais il y a nécessité absolue à intensifier l'enseignement agricole, à encourager l'office de l'agriculture et à donner l'esprit corporatif à un monde rural qui ne l'a guère.

**Retour du paludisme.** — Certains journaux ont jeté un cri d'alarme à ce sujet. Les grandes pluies de ces derniers mois ont paraît-il compromis les travaux de drainage et de pompage que l'administration avait fait effectuer à grands frais sur la côte orientale. Le barrage construit n'empêcherait plus l'infiltration des eaux de la mer et les pompes seraient en partie submergées. Des travaux s'imposent car il faut lutter contre un retour possible de l'épidémie paludéenne, l'ennemi séculaire des Corses. Aux attaques continuelles des éléments, l'homme doit répondre par une défense persévérante.

**Faut-il expulser les ouvriers étrangers ?** — Certains journaux se sont posé la question à la suite des incidents du mois dernier. Nous répondrons franchement non, d'abord parce qu'ils ne sont pas responsables des erreurs de leur gouvernement, et parce qu'il ne faut pas que les innocents paient pour les coupables, ensuite parce que nous ne croyons pas encore à la certitude d'un projet qui voudrait ne tenir aucun compte des aspirations nationales et violenter la conscience nationale de tout le peuple corse qui veut demeurer français, ensuite encore parce que ce serait apporter beaucoup de gêne dans la vie économique de l'île, enfin parce que ce serait enfanter de la haine entre deux nations que la nature a fait vivre côte à côte. Attendons du moins des faits plus graves que quelques injures, ou le retour à la raison des fascistes exaltés, ce qui doit arriver.

**Pour les forêts.** — La 30<sup>e</sup> conservation des forêts, celle de Corse, informe que ses services ont planté dans les forêts domaniales 30.000 plants de cèdres de l'Atlas et 1.100 plants de cyprès. L'initiative mérite des louanges, mais est-ce suffisant pour réparer les maux de trop nombreux incendies et la dépense de 194.469 francs pour travaux de reboisement compense-t-elle véritablement les pertes énormes subies par le domaine forestier de la Corse depuis dix ans ?

**Les routes de Corse.** — Les journaux nous ont donné une longue liste des travaux qui seront entrepris en 1939 sur les routes de Corse, routes d'intérêt commun, chemins vicinaux ordinaires, parmi lesquels figurent des chemins qui sont en ce moment des fondrières, ou qui doivent servir au désenclavement, comme les routes de Casevecchie, d'Aïti, de Valle de Rostinu, et d'autres nombreux hameaux. La dépense se chiffrera par dizaines de millions de francs. Les routes nationales et départementales ne sont pas oubliées. En ce qui les con-

cerne, les Ponts et Chaussées ont déjà travaillé beaucoup. Pour notre part, pendant l'été 1938, nous avons remarqué avec un immense plaisir, car on sait l'énorme importance que nous attachons aux routes pour le progrès de la Corse, que certaines d'entre elles ne le cèdent en rien aux routes du continent. Ainsi la route qui fait le tour de la Corse par le littoral est devenue, sauf la section comprise entre Galeria et Portu, une magnifique route de tourisme. Tout particulièrement sont dignes de remarque : le tronçon qui va de Sartène à Bonifacio et plus encore celui qui unit Portu-Vecchio à Aleria dont nous pouvons féliciter l'ingénieur qui en fut chargé et qui a nom Orsatti : chaussée bien nivelée, virages relevés, empièchement excellent, goudronnage soigné, ponceaux élargis, on ne peut pas avoir mieux. Cette section est un autodrome sur lequel les voitures n'ont pas à craindre de mésaventure et les touristes ne peuvent qu'éprouver du plaisir. Nous en remercions ici l'ingénieur des Ponts et nous souhaitons à tous ses collègues de Corse de mériter le même éloge. Un grand progrès est donc incontestablement réalisé par rapport à 1936, année où nous faillimes briser notre voiture et nous rompre les os sur plusieurs de nos routes départementales. Si l'effort est continué pendant trois ou quatre années encore, nul doute que voyager en Corse deviendra un agrément, que les touristes pourront goûter à satiété. Nous n'entendrons plus les doléances accumulées de tous les continentaux qui, sur le quai d'Ajaccio, avant l'embarquement, en cette année susdite, juraient de n'y plus revenir. La bonne viabilité d'un pays est le prélude de sa prospérité.

**Pour les horaires des paquebots.** — Le changement des horaires de la Compagnie Fraissinet, deux fois par an, amène un certain trouble dont les voyageurs se plaignent. On pourrait imiter les autres compagnies de navigation qui impriment leurs horaires annuellement et renseignent donc leurs voyageurs six mois à l'avance. L'impression pourrait être faite le 14 octobre pour toute l'année et chacun y trouverait avantage, même la Compagnie sans doute.

**Pour le port de Macinaggiu.** — Sous la signature du capitaine *Orlandi*, de la marine marchande, les habitants de ce petit port réclament son aménagement. Bien des raisons plaident en sa faveur. D'abord des raisons stratégiques. A tous les travaux de fortification que fait exécuter, en face de la côte corse, le gouvernement fasciste, il faut répondre par des travaux semblables et la construction d'un port susceptible d'abriter nos torpilleurs et nos sous-marins. Pour cela il faudrait prolonger la jetée de quelques centaines de mètres pour abriter la baie du Padulu où l'on aménagerait une base d'hydro-avions, tandis que des forts sur les crêtes protégeraient le port et le passage en mer. Ainsi on ne verrait plus, comme en 1918, quatre voiliers et un vapeur français, torpillés à 100 mètres de la jetée de Macinaggiu (authentique !). En outre ce petit port est le seul capable d'aider au progrès économique du Cap. Un côtier devrait assurer son trafic et éviterait, pour une popula-

tion de 8.000 personnes, les frais onéreux d'un transport par route. Il faut rappeler enfin que Macinaggiu a été le point de départ de cette expédition maritime qui donna l'île de Capraja à la République corse de Pascal Paoli et qui illustra le courage et l'audace des marins de la piève.

**Notre enseignement primaire.** — Le dernier rapport du Vice-Recteur de la Corse signale la présence, dans nos écoles insulaires, de 15.898 garçons et de 14.651 filles, avec une légère diminution sur l'année précédente. Dans les écoles maternelles l'effectif a été de 1970 inscrits et de 1445 présents, contre 1182 en 1936.

Le nombre des écoles est de 210 de garçons, de 213 de filles, de 371 mixtes ; au total de 794, indiquant un accroissement de 10. Pour les écoles privées, l'effectif est en diminution ; on a compté 982 élèves contre 1317 l'année précédente. C'est en Balagne et dans le Cap Corse que l'assiduité est la plus grande. **Ailleurs, la récolte des châtaignes et des olives, et même l'indigence, expliquent les absences.** La population scolaire de l'enseignement primaire s'est donc élevée à 32.976 enfants.

**Nouvel évêque de Corse.** — L'évêque, Monseigneur Rodié, nommé à Agen, a quitté son ancien diocèse où il a laissé beaucoup d'amitiés et un durable souvenir, car son œuvre y fut à la fois religieuse et sociale. Il a fait ses adieux à la société corse de Paris le 27 novembre dernier et présenté son successeur Monseigneur Llosa, à qui nous souhaitons les mêmes succès dans l'île. Devant de très nombreux insulaires qui remplissaient la nef de Saint Louis des Invalides, Monseigneur Rodié développa le thème de l'union des Corses et des Français devant les dangers qui s'accumulent.

Monseigneur Llosa, venu de Toulon, a fait une entrée solennelle à Ajaccio, sa résidence, au début de décembre et, sans perdre de temps il a voulu prendre contact avec les principaux chapitres de son diocèse. Il s'est rendu à Corte et à Bastia, où l'accueil a été des plus chaleureux. Nous souhaitons que le temps et la santé lui permettent de continuer l'œuvre magnifique entreprise par son prédécesseur.

**Volontaires Corses sur le front nationaliste d'Espagne ?** — Nous recevons de notre actif correspondant la note suivante : On ne lira pas sans intérêt, que des volontaires corses qui combattent pour l'Espagne nationale ont, à l'occasion du rapatriement des volontaires italiens, adressé ces lignes au *Popolo d'Italia*, qui l'a publiée dans son numéro du dimanche 16 octobre 1938. Nous n'entendons pas lui ajouter de commentaires, bien qu'ils se pressent sous notre plume. C'est, en effet, matière si épineuse — et si complexe — que, pour la développer, c'est d'un numéro de cette *Revue* que j'aurais besoin. *Sed non est hic locus...* Contentons-nous donc de donner purement et simplement ce document, qui ne nous fit regretter qu'une chose : c'est que ses auteurs n'aient pas songé à l'identifier par leurs signatures. Cependant, la chose ne paraîtra point si étrange, si l'on songe qu'ils sont en service actif et

que donner leurs noms les eût exposés (étant évident que de féroces représailles sont, chez les rouges, courantes) à une mort presque certaine en cas de captivité... Remarquons simplement que cette langue corse sent l'italien à plein nez :

VOLONTARI CORSI SUI FRONTI DI SPAGNA

*Da un gruppo di Ufficiali e di Camicie Nere di Corsica, combattenti per la Spagna Nazionale, riceviamo la seguente lettera in corso, che merita di essere pubblicata :*

26-9-38-XVI. — 3° ano triunfal. — A u Populu d'Italia, Milanu. — Caru Populu d'Italia : Siamu un pugnu di cumbattenti corsi sui Fronti eroighi di a Spagna nazionale ; alcuni di noi funu tra i primi a corre in Abissinia pe' schiaccià in eternu a schiavitù negussina e cu ellu i nemici, tutti i nemici di l'Italia chi noi tutti consideremu a nostra vecchia e antica Patria.

Oghie ci truvemu qui a combatte u cumunismu suvertitore d'ogni progressu e d'ogni civiltà e mandemu a i fratelli d'Italia redenti o no, cu u nostru dialettu corsu lasciatiuci da Roma in segnu di putenza, un vibrante salutu, cu a certezza di nove e più gluriose ghiurnate.

Mandemu ancu una fotografia di a nostra bandiera a testa di moru chi un finiscerà mai di sventulà daperuttu duve a nostra antica Patria cumbatte per da luce e civiltà. Ti saremu tantu grati se tu vulesse riprudulla su e to veritative pagine.

Viva a Corsica antica e muderna.

Quel dommage que nous n'ayons pas de ce document des preuves certaines d'authenticité ! !

P.



# Communication importante



Nous rappelons à nos lecteurs et à nos abonnés que la Revue de la Corse a l'intention d'éditer les manuscrits de l'abbé A. Rossi qui ont été recopiés à la Bibliothèque Nationale et qui constituent la première partie des Osservazioni Storiche de cet historien, compétent et consciencieux. Pour tous les Corses, amateurs du passé de leur île, cette publication s'impose car aucun écrivain ne fournit les mêmes détails.

Ce projet cependant sera assez coûteux pour que la Direction de la Revue soit au préalable désireuse de savoir si elle pourra couvrir les frais. Il y aura quatre volumes in-8° (du format de ceux que la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Bastia a consacrés autrefois à cet important ouvrage). Le prix de l'édition sera d'une centaine de francs, (soit 4 fois 25 francs), à la condition qu'il y ait 500 souscripteurs.

Nous prions donc ceux que cet ouvrage intéresse et qui le désireront de bien vouloir envoyer le plus tôt possible leur adhésion au Directeur de la Revue, 107, rue de Sèvres, Paris VI°.



## TABLE DES MATIÈRES

### pour l'année 1938

#### *Sommaire du N° 108 (Janvier-Février)*

ABBATUCCI (Séverin d <sup>r</sup> ). — La maladie du lieutenant Bonaparte en 1789 .....	1
AIMÈS (Paul). — La Pietra tuti (suite) .....	6
SAVELLI DE GUIDO (P.). — Le gouvernement romano-pontifical .....	19
BATESTI (Juliette). — L'arrivée de Pascal Paoli en Corse .....	28
<i>Comptes rendus</i> : Le secret de Christophe Colomb par DE GIAFFERI et RENÉ LE GENTIL. — L'annuaire de la Corse.	

#### *Sommaire du N° 109 (Mars-Avril)*

PINELLI (Noël). — Une lettre de l'abbé Rossi ..	61
PITOLLET (Camille). — La royauté de l'île d'Elbe	71
SAVELLI DE GUIDO (P.). — Les Savelli de Balagne	81
AMBROSI-R. (A). — La défense de la Corse ....	98
<i>Comptes rendus</i> : Le masque de Napoléon : les légendes, la vérité, par Pascal AN TOMARCHI. — L'Annu Corsu, par Paul ARRIGHI. — Azzana, par Mlle Julie BATESTI. — L'arimitu di a macchia, par Jean GUELF I. — Saggio di una bibliografia generale sulla Corsica, par Renato GIARDELLI. — La conquête française de la Corse, par A. TROJANI. — Sampiero Corso, par Mme CATULLE-MENDÈS. — Chant Corse, par Mathieu AMBROSI.	

*Sommaire du N° 110 (Mai-Juin)*

<b>AIMÈS (P.)</b> . — Recherches sur l'influence de la vie agricole dans les noms de lieux .....	117
<b>BATTESTI (Julie)</b> . — L'organisation financière de la Corse, par P. Paoli .....	130
<b>AMBROSI-R.</b> (Ambroise. — Au lendemain de l'occupation de la Corse par les Français .....	144
Thérapeutique du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	151
<b>P. DE C.</b> — Le personnel administratif de la Corse il y a cent ans .....	154
Les Corses se réjouissent de l'occupation française .....	156
<i>Comptes rendus</i> : Formation du département de la Corse, par A. ALBITRECCIA. — La pro-cathédrale Notre-Dame de Bastia, par le Chanoine CAPRI. — Qu'avez-vous fait de notre amour, roman, par LÉON DARTHEY.	

*Sommaire du N° 111 (Juillet-October)*

<b>BARTHOLI-SABAD</b> (Franc). — Une députation d'Ajaccio au roi de Naples .....	181
<b>AIMÈS (P.)</b> . — La légende et l'histoire dans la vie agricole en Corse .....	205
<b>ABBATUCCI S.</b> (docteur). — La prétendue gale de Napoléon Bonaparte .....	219
<b>BATTESTI (Julie)</b> . — La monnaie de Pascal Paoli, avec figure .....	222
<i>Comptes rendus</i> : Le général Hogendorp, aide de camp de S.M. l'Empereur, par René MÉLON. — Ajaccio, par A. ALBITRECCIA. — L'énigme pathologique de Sainte-Hélène, par le docteur ABBATUCCI. — L'arte di datare i monumenti antichi in Corsica, par le P. F. MARIE-PAOLINI.	

*Sommaire du N° 112 (Octobre-Décembre)*

CHARTINIS. — L'occupation grecque de la Corse avant l'ère chrétienne .....	245
AIMÈS (P.). — Légendes et folklore en Corse ..	252
AMBROSI-R. (A). — Un procès de la famille Bona- parte au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	268
La force primera-t-elle le droit ? .....	285
BATTESTI (Juliette). — Le développement écono- mique de la Corse sous le généralat de Paoli	274
<i>Comptes rendus</i> : Napoléon, par A. TROJANI. — Napoléon : les derniers moments, la vraie figure du docteur Antommarchi, par les doc- teurs ABBATUCCI et DE METS.	




---

*Le Directeur-Gérant,*

A. AMBROSI.

---

**ANCIENS COLONIAUX D'INDOCHINE**

les quotidiens coûtent cher

Abonnez-vous à

**La Renaissance Indochinoise**

**18 pages illustrées, toutes les nouvelles**

Un an : 70 francs — Six mois : 36 francs

Ecrire à FRANC BARTOLI, 10, Rue Guy-de-la-Brosse,  
PARIS-V.

CASE A LOUER

A la demande d'un

**CAP**

on doit obligatoirement servir

**LE**

**CAP CORSE**

**L.-N. MATTEI**



Liqueur cedratine  
Exquise et digestive  
Cédrats confits

# CHEZ VOUS

Jeunes gens, jeunes filles, adultes, il est facile de préparer  
**rapidement** et par **CORRESPONDANCE**

Sous la direction de Professeurs spécialisés  
ou de Professeurs agrégés des Lycées de Paris

1° **les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire**, (certificats, brevets élémentaire et supérieur, baccalauréats ancien et nouveau régime, école coloniale, écoles d'agriculture, etc.), préparation partielle ou complète.

2° **toute situation commerciale, financière et industrielle** (aide-comptable, teneur de livres, caissier-comptable, correspondancier en langue française ou étrangère, sténo-dactylographe, dessinateur-industriel, etc., etc.)

3° **tous les concours administratifs** : (ministères, chemins de fer, Banques, Postes et Télégraphes, douanes, préfectures départementales, préfectures de police et de la Seine, inspection du travail, caisse des dépôts, contributions directes, Assistance publique, Trésoreries générales (France et colonies), Octroi de Paris, Société du Gaz, etc., etc.)

4° **les carrières militaires suivantes** : de l'armée active (peloton des élèves officiers de réserve E.O.R., Ecoles de sous-officiers, Ecoles d'Officiers de Saint-Maixent, Saumur, Poitiers, Versailles, et de Gendarmerie, Adjudants d'administration du génie, agents et sous-agents militaires ;

de l'armée de réserve (attachés d'intendance, sous-lieutenants d'administration du service de l'Intendance et du service de Santé). Devoirs corrigés par des militaires.

Détachez cette page de la Revue et **envoyez-la** sous enveloppe affranchie, avec votre nom et votre adresse, en soulignant l'indication de l'examen que vous désirez préparer

**Aux Cours PIGIER, 53, Rue de Rivoli, Paris (1<sup>er</sup>)**

vous recevrez aussitôt, sans engagement et sans frais,  
le programme et tous renseignements.